

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB



# Solvay Brussels School

of Economics and Management

**Guide de l'étudiant**  
Année académique **2017-2018**

informations  
générales



# Solvay Brussels School of Economics and Management

**Guide de l'étudiant**

**Année académique 2017-2018**

## Table des matières

---

<b>Le mot du Doyen de la Faculté</b> .....	<b>5</b>
<b>Le calendrier facultaire</b> .....	<b>8</b>
<b>Où s’informer ?</b> .....	<b>10</b>
Pages web .....	10
Les valves .....	10
L’Intralettre de la Faculté .....	10
Le Bureau Étudiant (BE Solvay) .....	11
Le Cercle Solvay .....	12
Secrétariats de la Faculté .....	13
Permanences du Doyen .....	13
<b>Informations liées aux études</b> .....	<b>14</b>
L’année académique .....	14
Horaire de cours .....	14
Travaux pratiques (TP) .....	14
Valorisation à l’admission .....	14
Les évaluations .....	15
Les examens .....	15
Visite des copies .....	16
Délibération et proclamation .....	16
Les conditions de réussite .....	16
Règlement des examens .....	16
Aide à la réussite et guidances .....	17
Inscription à la seconde session .....	17
Expérience internationale .....	17
Stages crédités (25 crédits) .....	18
Les documents officiels .....	18
La rumeur .....	18
<b>Informations pratiques</b> .....	<b>19</b>
Localisation des auditoriums et repérage des locaux .....	19
<b>Organisation de la Faculté</b> .....	<b>20</b>
La Faculté .....	20
Les instances de décision .....	20
Présidents de Jury .....	21
Élections facultaires .....	21
Les règles de vie en commun .....	22

**Au verso de la brochure :**

**Les informations générales sur l’Université libre de Bruxelles**

L'étudiant  
à la Faculté



## Le mot du Doyen de la Faculté

---

*C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue au sein de la Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM).*

*Notre Faculté est « entière », en ce sens que nous offrons des enseignements en économie et en gestion à tous les niveaux de l'enseignement supérieur : Bacheliers, Masters, Masters de spécialisation, Advanced Masters, Écoles doctorales et Formations continues ou Executive Education.*

*Faire partie de l'ULB signifie que nos professeurs à temps plein allouent une partie de leur temps à la recherche scientifique, ce qui permet d'enrichir naturellement la qualité des enseignements. Nous bénéficions également de l'expertise de plusieurs dizaines de professeurs extérieurs, professionnels de haut niveau, dont l'expérience et les compétences ont un atout majeur pour la SBS-EM et ses étudiants.*

*Avec plus de 3000 étudiants, la Solvay Brussels School of Economics and Management est une des plus grandes Facultés de l'Université. La Faculté est accréditée par les labels EQUIS et AMBA, qui témoignent de la qualité de ses enseignements et d'une reconnaissance internationale. L'année passée, nous avons commencé le processus d'accréditation AACSB, association de business schools américaines.*

*La réputation de la SBS-EM dépend aussi et surtout de la qualité des étudiants qui s'y inscrivent et des efforts d'apprentissage qu'ils réalisent durant leur séjour universitaire. Dans cette optique, nous sommes particulièrement heureux de vous accueillir dans l'un des deux Bacheliers que nous organisons : en Sciences économiques ou en Ingénieur de gestion. À l'issue de votre bachelier, la Faculté offre une large palette de Masters (Ingénieur de gestion ; Management Science ; Business Economics ; Economic Analysis and European Policy ; Research in Economics or in Economics & Statistics). Pour chacun des masters, vous pourrez bénéficier de cours enseignés en anglais ainsi que des partenariats avec de nombreuses universités dans le monde, pour y passer un quadrimestre d'échange. Un master en réseau est également disponible : le QTEM, « Quantitative*



*Techniques for Economics and Management* ». Ce réseau, créé à l'initiative de la Faculté, se compose de 21 universités mondialement reconnues pour leur enseignement en gestion et en économie. Cette option est accessible dans les masters en Ingénieur de gestion, en Management Science et en Business Economics. Il est aussi possible de réaliser un stage crédité à l'étranger en Ingénieur de gestion, en Management Science, en Business Economics et en Economic Analysis & European Policy. Depuis 2 ans, la Faculté offre la possibilité d'obtenir des double diplômes, en Italie avec la LUISS Guido Carli ou Politecnico di Milano. Nous travaillons à l'heure actuelle à la création de nouveaux double diplômes.

*Enfin, je voudrais vous donner un petit conseil pour la réussite de vos études. Il se dit souvent qu'un cours étudié à trois reprises est un cours connu. Les professeurs et assistants sont là pour vous aider, n'attendez donc pas la fin d'un quadrimestre pour leur poser des questions. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions par l'intermédiaire du secrétariat facultaire, de vos représentants au Conseil facultaire, ainsi que de bénéficier des possibilités offertes par le Bureau Étudiant Solvay et le Cercle Solvay. Vous trouverez dans ce guide des informations pratiques qui vous permettront d'organiser au mieux vos années à l'ULB.*

*Je vous souhaite des études fructueuses, passionnées, ainsi qu'une vie universitaire enrichissante.*

*Alain Eraly*

*Doyen  
Solvay Brussels School of Economics and Management*



## **Le calendrier facultaire**

---

Le calendrier académique est divisé en trois quadrimestres. Ceux-ci comportent douze semaines de cours, complétées par des semaines consacrées aux travaux personnels, aux guidances et à la récupération de cours. Les sessions d'examens ont lieu au terme de ces trois quadrimestres.

14 septembre 2017	Journée d'accueil des nouveaux étudiants (JANE)
15 septembre 2017	Séance solennelle de Rentrée (Bâtiment K)
18 septembre 2017	Début des cours
27 septembre 2017	Congé (Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles)
1 novembre 2017	Congé (Fête de la Toussaint)
2 novembre 2017	Congé
11 novembre 2017	Congé (Armistice)
20 novembre 2017	Congé (Saint Verhaegen)
23 décembre 2017	Fin des cours du 1 <sup>er</sup> quadrimestre (dernier jour)
25 décembre 2017	Début des vacances d'hiver
8 janvier 2018	Épreuves dispensatoires pour les BA1 et 1 <sup>re</sup> partie de la 1 <sup>re</sup> session d'examens pour les autres
27 janvier 2018	
29 janvier au 3 février 2018	Semaine de suspension des cours
5 février 2018	Reprise des cours (2 <sup>e</sup> quadrimestre)
27 février 2018	Suspension des cours (Mardi gras)
Début du mois de mars	BA1 : abandon de note(s) pour les examens passés en janvier
2 avril 2018	Début des vacances de printemps
16 avril 2018	Reprise des cours
1 mai 2018	Congé (Fête du travail)
10 mai 2018	Congé (Ascension)
19 mai 2018	Fin des cours du 2 <sup>e</sup> quadrimestre
21 mai 2018	Congé (Pentecôte)
22 mai 2018	1 <sup>re</sup> session d'examens pour les BA1 (examens de janvier) 2 <sup>e</sup> partie de la 1 <sup>re</sup> session pour les autres
23 juin 2018	
29 juin 2018	Délibérations de la Faculté (1 <sup>re</sup> session)
13 août 2018	Début de la 2 <sup>e</sup> session d'examens Fin de la 2 <sup>e</sup> session
8 septembre 2018	
13 septembre 2018	Délibérations de la Faculté (2 <sup>e</sup> session)

## Où s'informer ?

---

### Pages web

Le portail étudiant **www.monulb.be** est l'interface digitale entre vous et l'Université. Vous y retrouverez les horaires et les avis relatifs à l'organisation des cours. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le portail où vous retrouverez également un onglet qui concerne votre Faculté. MonULB est également disponible sur votre smartphone grâce à une application mobile (voir page 8 du mémento universitaire).

Le site de la Faculté, **www.solvay.edu**, est également incontournable en matière de renseignements sur vos études et votre vie universitaire dans la Faculté : publications récentes, événements à venir, centres de recherche, annonces des grandes conférences, séminaires et journées d'études. Toute l'actualité de la Faculté y figure, jetez-y donc un coup d'œil régulièrement !

### Les valves

Les avis sont publiés sur le portail MonULB et **servent à informer quotidiennement les étudiants** de toute modification. C'est l'interface de communication entre les enseignants/assistants et les étudiants. **Elle doit donc être consultée tous les jours.**

Certaines communications officielles (Ex. : Résultats d'examens) sont également affichées aux valves « papier » de la Faculté.

#### Valves « papier »

Sciences économiques — bâtiment H — niveaux 2-3  
Ingénieur de gestion — bâtiment H — niveaux 2-3

Si vous vous posez des questions sur vos études, sur les accès et les passerelles possibles, vous pouvez contacter Caroline Jean :  
+32 (0)2 650 65 93 – caroline.jean@ulb.ac.be.

**Stages :** Toute information concernant les stages volontaires ou crédités peut être demandée auprès de Pascaline FLON :  
+32 (0)2 650 25 96 – pascaline.flon@ulb.ac.be.

### L'Intralette de la Faculté

Une lettre d'information vous est envoyée en moyenne une fois par mois, excepté en juillet et en août. Les archives peuvent être consultées : [www.ulb.ac.be/newsletters/sbsem.php?&arc](http://www.ulb.ac.be/newsletters/sbsem.php?&arc).

## Le Bureau Étudiant (BE Solvay)

Le Bureau Etudiant Solvay (ou « BE Solvay ») constitue le plus grand bureau étudiant de l'ULB et compte plus de 60 administrateurs élus chaque année par l'ensemble des étudiants de la SBS-EM. La mission principale de ce dernier est la défense des intérêts estudiantins au sein des instances facultaires, notamment via les délégués d'année. La représentation étudiante à travers le Bureau Etudiant Solvay possède un vrai pouvoir décisionnel à travers ses 22,5 % de pouvoir de vote.

Ces dernières années, le BE Solvay a diversifié ses activités via la création de nombreux « clubs » étudiants. Les services proposés à travers ces derniers se destinent à tous les étudiants : de BA1 à la fin du Master. Les services offerts par les différents clubs peuvent être spécifiques à certaines disciplines (à travers le Finance Club, le Marketing Club, l'Entrepreneur Club) mais aussi des sujets plus généraux d'importance pour tout étudiant (la rédaction de CV & lettre de motivation, préparation aux interviews pour un job, etc.). Tous les clubs qui composent aujourd'hui le panel du Bureau Etudiant ont été lancés par des étudiants désireux d'apporter une plus-value à l'ensemble des étudiants de la faculté. Ces projets soutenus par le BE Solvay représentent parfaitement la volonté du BE de s'ériger en tant que promoteur d'initiatives étudiantes.

La vie académique ne se limite pas uniquement à assister au cours. L'implication au sein d'associations étudiantes est une étape nécessaire à l'épanouissement des étudiants durant leur parcours universitaire. Dès lors, le BE Solvay donne l'opportunité à quiconque de s'investir au sein de ses divers comités leur permettant d'acquérir et développer leurs compétences de manière concrète aux côtés d'étudiants de tous horizons !

Finalement, le Bureau Etudiant et le Cercle Solvay œuvrent main dans la main dans l'élaboration d'un service de recrutement professionnel en charge d'aider les étudiants de la SBS-EM à s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Ce dernier constitue une spécificité Solvaysienne dans la mesure où il est exclusivement géré par des étudiants, et ce, pour des étudiants.

Plus d'informations : [www.besolvay.com](http://www.besolvay.com)

Contact : [besolvay@ulb.ac.be](mailto:besolvay@ulb.ac.be)

## Le Cercle Solvay

Vision: Former des esprits entrepreneurs et libre-exaministes.

Mission: Offrir un environnement fertile et dynamique qui permet à chaque étudiant de mettre en place ses projets dans le cadre universitaire.

Le Cercle Solvay a pour but premier de promouvoir le libre-examen et la camaraderie au sein de l'ULB. Si chaque nouvel étudiant a une idée plus ou moins importante de ce qu'est le libre examen en s'inscrivant à l'Université libre de Bruxelles, ses années passées au sein du Cercle Solvay lui permettront de peaufiner ces valeurs essentielles pour notre cercle, notre Faculté et notre Université.

Le Cercle Commercial est créé en 1904, un an après la création de l'École. Cette association étudiante a pour vocation de créer un statut officiel et reconnu d'ingénieur commercial. Peu de temps après la Première Guerre Mondiale, le Cercle Commercial devient le Cercle Solvay. En 1959, le Cercle Solvay prend le statut d'ASBL.

Au fil des années, le Cercle Solvay a évolué, encouragé de nombreuses initiatives étudiantes et œuvré pour le bien-être et l'épanouissement des étudiants. Le Cercle Solvay a été une échappatoire à l'exigence des cours afin de développer un esprit à la fois camarade et entreprenant. Chaque Alumni Solvay aujourd'hui entrepreneur est une fierté et un exemple de l'apprentissage offert entre autres par le Cercle Solvay.

Concrètement, le Cercle Solvay publie le Caducée, organise le Bal Orange, des dégustations et sorties au théâtre, un Beach-Volley, met en scène une Revue, cuisine pour une Opération Thermos, récolte des fonds pour le Relais pour la Vie et organise un baptême. Au niveau international, les étudiants peuvent intégrer le réseau Estiem, partir skier dans les Alpes, découvrir une ville européenne ou encore participer à des compétitions sportives grâce aux Euromasters. De plus, le Cercle Solvay et le Bureau Etudiant Solvay travaillent en collaboration avec la Faculté pour offrir un service de recrutement et un service d'entraide aux études.

Le Cercle Solvay invite toute personne intéressée par ces initiatives à les contacter et rejoindre leurs différents comités.

## Secrétariats de la Faculté

Un problème ?

Une modification d'inscription ? Un changement d'adresse ?

Une modification de choix d'options ? Un dépôt de certificat médical (absence aux cours ou aux examens) ? Un retrait de diplôme ?

N'hésitez jamais à solliciter de l'aide auprès du secrétariat, mais aussi auprès du Président de Jury ou des enseignants. Ils sont là pour vous aider et vous soutenir.

Les bureaux des secrétariats de votre Faculté sont situés au 3<sup>e</sup> niveau du bâtiment H sur le Campus du Solbosch.

Une liste complète de vos secrétariats se trouve ci-après.

Secrétariats	Bureau - Permanences	
<b>Solvay Brussels School of Economics and Management</b>		
Décanat	Véronique SIMON +32 (0)2 650 60 37 veronique.simon@ulb.ac.be	H3.156 Du lundi au vendredi : 9h à 12h et 14h à 16h30
<b>Sciences Économiques</b>		
1 <sup>er</sup> cycle	Nicole VANDERROOST +32 (0)2 650 40 03 Nicole.Vanderroost@ulb.ac.be	H3.159 Du lundi au jeudi : 8h à 12h
2 <sup>e</sup> cycle	Patricia MOREAU +32 (0)2 650 39 10 Patricia.Moreau@ulb.ac.be	H3.147 Du lundi au vendredi : 8h à 11h30 et le mercredi : 14h à 15h30
<b>Ingénieur de Gestion</b>		
1 <sup>er</sup> cycle	Chantal VANDEBROEK +32 (0)2 650 41 08 Chantal.Vandebroek@ulb.ac.be	H3.145 Du lundi au vendredi : 8h30 à 11h30 et sur rendez-vous
2 <sup>e</sup> cycle	Natalie TRICNOT +32 (0)2 650 41 74 Natalie.Tricnot@ulb.ac.be	H3.147 Du lundi au vendredi : 8h à 11h30 et le mercredi : 8h à 15h30

## Permanences du Doyen

Si vous souhaitez rencontrer le Doyen, veuillez prendre un rendez-vous auprès de Véronique SIMON : veronique.simon@ulb.ac.be.

## Informations liées aux études

---

### L'année académique

L'année académique est organisée en trois quadrimestres :

- le premier débute le 18 septembre ;
- le deuxième débute le 5 février ;
- le troisième débute le 2 juillet.

La plupart des cours sont dispensés sur un quadrimestre à raison de deux ou trois heures par semaine. L'évaluation de ces cours s'opère à la fin du quadrimestre où il a été dispensé : en janvier pour les cours du premier quadrimestre, en fin mai/début juin pour les cours du deuxième quadrimestre.

Certains cours sont enseignés durant les deux premiers quadrimestres. Dans ce cas, une évaluation s'opère à la fin de chaque quadrimestre.

### Horaire de cours

Les horaires des cours sont publiés dans GEHOL

<http://gehol.ulb.ac.be/gehol> (voir page 9 du Mémento universitaire)

### Travaux pratiques (TP)

En BA1, en début d'année, un numéro de groupe est attribué à chaque étudiant de manière automatique. La liste d'attribution de ces numéros est disponible sur MonULB, dans votre programme de cours individuel (en haut à côté de votre année d'étude).

Les étudiants non-inscrits ne recevront pas de numéro tant qu'ils n'ont pas procédé à leur (pré-)inscription auprès de l'Université.

Il est impossible de changer de groupe.

### Valorisation à l'admission (anciennement "dispense")

Vous pensez pouvoir valoriser un ou plusieurs cours ? Vous pouvez vous adresser à votre secrétariat afin de connaître les conditions et d'effectuer une demande de valorisation(s) à l'admission.

Les étudiants n'ayant pas suivi de cours de néerlandais durant les deux dernières années du secondaire peuvent faire une demande de dispense en néerlandais. Comment ? En complétant un dossier à déposer auprès de leur secrétariat au plus tard le vendredi 13 octobre, à 11h30. Si la dispense est accordée, les étudiants doivent suivre le cours d'allemand à la place. Toutes les précisions utiles sont disponibles au secrétariat de votre programme.

## Les évaluations

Il y a généralement trois types possibles d'évaluation d'un enseignement ou d'un séminaire :

- un examen écrit ;
- un examen oral ;
- la réalisation d'un travail écrit.

Durant le premier cycle, l'examen écrit est le plus courant. Chaque enseignant précise, dans sa fiche de cours, ou lors de son cours, les modalités d'évaluation de son enseignement.

## Les examens

Tout au long de vos études, les examens auront lieu aux mêmes périodes. La première session a lieu :

- en janvier pour les cours du premier quadrimestre ;
- fin mai/début juin pour les cours du deuxième quadrimestre ;
- en janvier et fin mai/début juin pour les cours enseignés durant les deux quadrimestres.

La seconde session a lieu de mi-août au début du mois de septembre.

**Pour les cours du 1<sup>er</sup> bloc de bachelier**, cette organisation est quelque peu différente pour les cours donnés au premier quadrimestre. Les examens de janvier, dont les notes sont inférieures à 10/20, peuvent être repassés en juin. Dans ce cas, l'étudiant devra « abandonner la (ou les) note(s) » au début du mois de mars (les dates précises et la procédure seront communiquées sur MonULB.) Attention, l'abandon de note est définitif. Seul comptera l'évaluation de juin, que la note soit supérieure ou inférieure.

**L'étudiant qui serait absent à un examen du mois de janvier ne sera pas admis aux périodes d'évaluation de fin mai/début juin et de fin août/début septembre (excepté si l'absence est justifiée par une raison grave ou exceptionnelle).**

### Quels cours repasse-t-on si l'on a une deuxième session ?

En deuxième session, l'étudiant repasse le (ou les) cours dont la note est inférieure à 10/20.

**Il est impératif de s'inscrire à la seconde session. Il n'y a pas de frais d'inscription à la seconde session.**



## Visite des copies

Ce que l'on appelle « visite des copies » est un droit de regard sur la correction de votre feuille d'examen et les points obtenus. C'est l'occasion de rencontrer les professeurs et de leur poser des questions sur l'examen passé. Attention, une visite des copies n'est en aucun cas une négociation de points, seules les erreurs matérielles seront prises en compte. Les horaires des visites sont communiqués **via MonULB**.

## Délibération et proclamation

Une fois que tous les résultats sont sortis, les professeurs se réunissent afin de délibérer les résultats des étudiants. Les délibérations terminées, la proclamation peut avoir lieu. Durant cette séance, les présidents de jurys citent le nom et le grade des étudiants qui ont réussi. La liste est ensuite affichée aux valves. Les mentions possibles, uniquement délivrées à la réussite du cycle, sont Réussi sans mention (R), Satisfaction (S), Distinction (D), Grande Distinction (GD) ou La Plus Grande Distinction (LPGD).

## Les conditions de réussite

Pour réussir son année académique, la règle générale d'application est la suivante : il faut obtenir une moyenne au moins égale à 10/20 sur l'ensemble de ses examens et n'avoir aucune note inférieure à 10/20.

En dehors de ces conditions, l'étudiant est en situation d'échec, que doit apprécier le jury de délibération.

**Contrairement à la rumeur, il n'y a pas de « point de balance ».**

## Règlement des examens

Pour chacun de vos examens, il est obligatoire d'être en possession de votre carte d'identité et de votre carte d'étudiant. Dans le cas contraire, vous pouvez vous voir interdire l'accès à l'examen. Sauf avis contraire express de l'enseignant, il est strictement interdit d'être en possession d'un appareil, même éteint, lors d'un examen oral ou écrit (calculatrice — sauf autorisation du Professeur — GSM, lecteur MP3, etc.). Tout étudiant surpris avec un appareil verra son examen immédiatement annulé.

Veillez à arriver à l'heure. Dès que l'examen a commencé, **les étudiants ne sont plus admis dans l'auditoire**.

Toute tentative de fraude sera sanctionnée sévèrement (elle peut engendrer l'annulation de l'examen (0/20), jusqu'à l'annulation d'une session et l'interdiction d'inscription à la session suivante, voire la soumission d'un dossier en commission de discipline).

Un règlement des examens est disponible **via MonULB**.

## Aide à la réussite et guidances

Une aide particulière dénommée « guidance » est exclusivement réservée aux étudiants de 1<sup>re</sup> année de BA. Elle vous permet de mettre toutes les chances de votre côté. Cette aide porte sur l'acquisition des méthodes de travail et des concepts de base. Les guidances visent aussi à vous encourager à la recherche personnelle et à vous autoévaluer.

Les guidances sont prévues sous forme de permanences. L'accès à ces guidances est totalement libre et anonyme : les assistants qui les assurent sont là pour vous aider à réussir votre année et pour répondre à vos questions.

Les guidances sont annoncées **via MonULB**.

## Inscription à la seconde session

Si vous avez été ajourné par le jury de délibération en juin, vous devez impérativement vous inscrire à la deuxième session. La date d'inscription vous sera également communiquée **via MonULB**.

**Attention, cette inscription est obligatoire. Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez pas passer votre 2<sup>e</sup> session !**

## Expérience internationale

### Programme d'échange

Participer à un programme d'échange est une opportunité de découvrir un autre pays, une autre culture, une autre langue, etc. Les destinations sont nombreuses et variées. Vous étudiez dans une autre langue un programme de cours qui remplace celui que vous auriez reçu à l'ULB. Vous passez vos examens dans l'université d'accueil et les résultats obtenus sont comptabilisés.

Une participation à un programme d'échange est obligatoire dans le Master en Ingénieur de gestion. Pour plus d'informations :

Tamara Schuller, tamara.schuller@ulb.ac.be — +32 2 650 41 68 — **[www.solvay.edu/international](http://www.solvay.edu/international)**.

Enfin, les étudiants étrangers en échange dans notre université sont accueillis par le bureau du Programme International (PI). Pour plus d'informations, veuillez consulter :

**[www.solvay.edu/exchange-students](http://www.solvay.edu/exchange-students)**.

### Master en réseau : QTEM

Dans le cadre de cette ouverture internationale, la SBS-EM est à l'initiative d'un programme en réseau en techniques quantitatives : QTEM « Quantitative Techniques for Economics and Management ». Ce réseau, en expansion, se compose d'universités mondialement reconnues pour leur enseignement en gestion et en économie. Cette

option est uniquement accessible en Ingénieur de Gestion, en Management Science et dans la finalité *Business Economics* du master en Sciences économiques. Elle permet à l'étudiant de réaliser deux expériences internationales (deux échanges ou un échange et un stage crédité). Chaque étudiant « QTEM » bénéficiera donc d'une expérience internationale dans deux pays différents. Plus d'informations sont disponibles sur [www.solvay.edu/master-qtem](http://www.solvay.edu/master-qtem).

## Double diplômes

La Faculté a également mis en place des double diplômes, offrant la possibilité de partir une année entière à l'étranger :

- en « Ingénieur de gestion », avec *Politecnico di Milano* ;
- en « Economic Analysis and European Policy », avec *LUISS Guido Carli*.

Plus d'informations sont disponibles sur [www.solvay.edu/double-degrees](http://www.solvay.edu/double-degrees).

## Stages crédités (25 crédits)

Des stages crédités (25 crédits) sont proposés, à temps plein pour une durée de 4 à 6 mois en Belgique ou, de préférence, à l'étranger.

L'objectif de ce programme est de permettre à nos étudiants de master d'acquérir de l'expérience professionnelle durant leurs études. En participant à ce programme, l'étudiant améliore ses compétences managériales et applique les acquis théoriques en milieu réel. Parallèlement, il construit et développe un réseau professionnel. Pour toute information complémentaire, suivez ce lien :

[www.solvay.edu/credited-internship-programme](http://www.solvay.edu/credited-internship-programme).

## Les documents officiels

Lors de votre inscription, en plus de votre carte d'étudiant, vous recevez les documents destinés aux allocations familiales, à la mutuelle, aux transports en commun et un certificat de fréquentation. Le service des inscriptions se tient à votre disposition pour délivrer des **attestations d'acquisition de crédits**.

Les **relevés de notes** peuvent quant à eux être demandés auprès de votre secrétariat, après la proclamation de juin ou de septembre.

## La rumeur

La rumeur est mauvaise conseillère. Durant l'année et pendant les sessions, des rumeurs multiples et variées circulent. La majorité d'entre elles ne reposent **sur aucun fondement**. Ne les prenez donc pas pour argent comptant. **Seules les informations délivrées par les personnes ou les sources compétentes** – règlements, présidents de jury, secrétariats – doivent être prises en considération.

## Informations pratiques

### Localisation des auditorios et repérage des locaux

Les auditorios commencent toujours par une ou plusieurs lettres suivies d'un chiffre et d'un numéro.

La **première lettre** indique le bâtiment,

La **deuxième lettre** éventuelle signale la porte d'entrée,

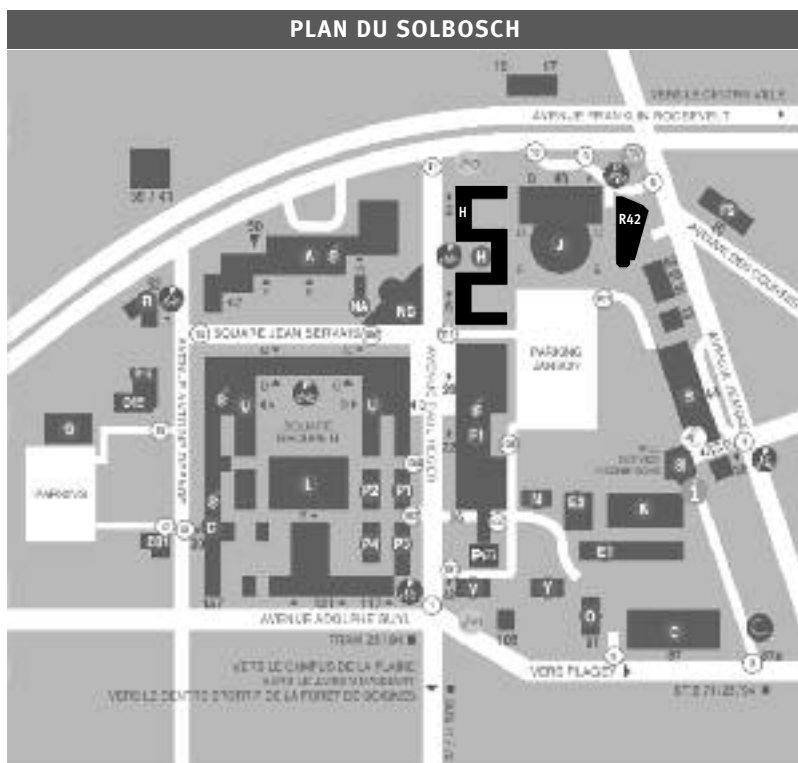
Le **premier chiffre** indique le niveau,

Les **chiffres suivants** indiquent le numéro de local.

Exemples :

- l'auditoire H2.215 indique qu'il s'agit du bâtiment H, au 2e niveau, au local 215.
- l'auditoire UB5.132 indique qu'il s'agit du bâtiment U, porte B, au 5e niveau, au local 132.

La majorité de vos cours et de votre vie universitaire se déroulera sur le campus du Solbosch (voir plan ci-dessous).



# Organisation de la Faculté

---

## La Faculté

La Faculté a notamment en charge la gestion des Bacheliers (BA) (1<sup>er</sup> cycle) et des Masters (MA) (2<sup>e</sup> cycle), à savoir :

### **Solvay Brussels School of Economics and Management (SBS-EM)**

BA en Ingénieur de gestion

BA en Sciences économiques

MA en Ingénieur de gestion

MA en *Management Science*

MA en Sciences économiques

## Les instances de décision

Comme pour l'ensemble de l'Université, l'organisation de la Solvay Brussels School of Economics and Management est basée sur la démocratie et la participation.

Le Doyen de la Faculté représente le « pouvoir exécutif » et est responsable du bon fonctionnement de la Faculté dans ses missions : l'enseignement, la recherche et l'administration. Il est secondé par le Vice-Doyen et par le Bureau de la Faculté. Le Doyen est aussi chargé, en première instance, des questions de discipline. Le Doyen et le Vice-Doyen sont issus du corps académique de la Faculté et sont élus par les membres du Conseil facultaire.

Le **Doyen** est **Alain ERALY**.

Le **Vice-Doyen** est **Mathias DEWATRIPONT**.

La gestion administrative de la Faculté est assurée par la **Directrice de l'Administration facultaire**. Il s'agit de **Romy GENIN**.

Le **Conseil Facultaire** représente le « pouvoir législatif » de la Faculté. Ses travaux sont préparés par le **Bureau de la Faculté**.

Il se compose de tous les membres du corps académique (les enseignants de la Faculté), de représentants du corps scientifique (les assistants et les chercheurs), de représentants du personnel administratif et de délégués étudiants.

En dehors de domaines précis où la Faculté dispose d'une compétence de décision, toutes les propositions du Conseil facultaire doivent être approuvées par les instances de l'ULB.

Les délégués étudiants ainsi que les représentants du personnel scientifique dans les instances facultaires sont élus chaque année à l'automne. Les représentants du personnel administratif sont quant à eux élus tous les deux ans.

Une fois tous les deux ans, vos représentants au sein des structures de l'Université, et en particulier à l'Assemblée plénière de l'ULB sont élus

par les étudiants. Les prochaines élections pour l'Assemblée plénière auront lieu en décembre 2018.

## Présidents de Jury

Pour l'année académique 2017-2018, les Présidents de Jury sont les suivants :

Présidente du Jury de 1<sup>er</sup> cycle en Ingénieur de gestion :  
Catherine DEHON (cdehon@ulb.ac.be)

Présidente du Jury de 1<sup>er</sup> cycle en Sciences économiques :  
Marjorie GASSNER (mgassner@ulb.ac.be)

Président du Jury de 2<sup>e</sup> cycle en Ingénieur de Gestion :  
Hugues PIROTTE (hugues.pirotte@ulb.ac.be)

Président du Jury de 2<sup>e</sup> cycle en *Management Science* :  
Marco BECHT (marco.becht@ulb.ac.be)

Présidents du Jury de 2<sup>e</sup> cycle en Sciences économiques :

Finalité « Economic Analysis European Policy » :  
Philippe WEIL (philippe.weil@ulb.ac.be) et Patrick LEGROS  
(patrick.legros@ulb.ac.be)

Finalité « Business Economics » :  
Eric DE KEULENEER (dekeulen@ulb.ac.be)

Finalité « Research in Economics » :  
Gani ALDASHEV (gani.aldashev@ulb.ac.be)

## Élections facultaires

Bien avant l'adoption du décret Bologne, l'ULB s'était inscrite dans une dynamique participative, associant les membres du personnel enseignant, du personnel scientifique, du personnel administratif et de gestion et les étudiants.

Chaque année, les étudiants prennent part aux élections des représentants au Conseil facultaire. Cette année académique, l'élection aura lieu en décembre 2017.

Attention, pour qu'une élection soit valable, il faut atteindre un certain quorum. Celui-ci est de 20%. En d'autres termes, pour qu'une élection soit valable, il faut nécessairement que 20% des étudiants inscrits prennent part au scrutin.

## Les règles de vie en commun

L'ULB compte plus de 25.000 étudiants et la Faculté plus ou moins 3000. Il est donc important de respecter scrupuleusement un certain nombre de règles ou de codes de bonne conduite.

1. L'Université libre de Bruxelles fonde ses valeurs sur le respect du principe du libre examen. L'ULB est traditionnellement une Université de confrontation de points de vue, d'échanges et de débats. Nous en sommes fiers. Cela s'accompagne nécessairement d'un principe d'écoute et de tolérance envers les opinions d'autrui.
2. Il est interdit de fumer dans les locaux de l'Université. Pour la santé, le bien-être et la sécurité des différentes composantes de l'Université, il est essentiel de bien en tenir compte.
3. Il est aussi important de n'afficher qu'aux endroits prévus à cet effet.
4. Nous demandons à chacun de respecter les bâtiments et de s'abstenir d'actes de déprédation (graffitis, tags, autocollants...). Par respect pour les personnes qui vous suivent et pour le personnel de nettoyage, nous vous demandons en particulier de veiller à maintenir correctement l'état des toilettes.
5. À l'instar d'autres, l'Université tente d'inscrire sa démarche dans une perspective de développement durable. Des petits gestes peuvent contribuer à cette démarche : jeter ses canettes dans les poubelles bleues de recyclage, éteindre la lumière lorsqu'on est le dernier à sortir d'un local, fermer convenablement les robinets...
6. Par respect pour vos collègues étudiants et pour les enseignants, il est important d'arriver au cours à l'heure. Si le cours a commencé, veuillez attendre la pause pour entrer.
7. Les relations entre corps (enseignants, assistants, PATGS, et étudiants) sont fondées sur le principe du respect réciproque. Nous demandons à nos personnels de bien y veiller envers les étudiants. Nous attendons le même comportement des étudiants envers le personnel.



ULB

UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Solbosch

← Avenue A. De Waele

Avenue de la Woluwe →





UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

ULB

# Guide de l'étudiant

Année académique 2017-2018

# informations générales



informations  
facultaires



# Mémento universitaire

**Guide de l'étudiant**

**Année académique 2017-2018**

## Le libre examen

Dans ULB, il y a le « **L** » de **libre**. Que signifie-t-il pour nous ? Il renvoie à la pratique du libre examen, celle de l'homme libre, qui ne se soumet à aucun dogme, à aucune idée totalitaire, quelle qu'elle soit.

Ce « **L** » de **liberté** signifie donc que nous nous engageons moralement à ce que notre conscience reste toujours libre. Cela signifie que dans leurs enseignements, les professeurs de notre université vont vous éveiller à l'esprit critique et vous former à cette pratique du libre examen.

*« L'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen.*

*Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement. »*

(article 1er des statuts de l'ULB)

Depuis sa création, notre Université a cultivé la flamme de la liberté; elle s'est toujours montrée **indépendante et engagée** dans tous les grands combats de la démocratie, des libertés individuelles et du respect des droits de l'Homme.

**ULB** engagée

[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

## Mémorandum personnel

---

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse privée : .....

Adresse du kot : .....

.....

GSM : .....

E-mail : .....

En cas d'urgence,  
veuillez prévenir : .....

.....

# Table des matières

---

## L'étudiant à l'ULB

<b>Que devez-vous faire d'emblée ?</b> .....	8
Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant .....	8
Activer votre Net ID personnel.....	8
Consulter le portail MonULB.....	8
L'appli Mobile MonULB .....	8
Consulter votre horaire de cours sur GeHoL.....	9
Accéder à l'Université Virtuelle .....	9
Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ? .....	9

## Que devez-vous savoir ?

<b>Vos droits et vos obligations</b> .....	10
Règlement général des études et de discipline.....	10
Documents d'information, certificats et attestations.....	11
Paiement des droits d'inscriptions .....	11
Session d'examens de janvier .....	11
Procédures d'allègement.....	11
Cas particuliers.....	11
Cours isolés.....	12
Cours isolés complémentaires .....	12
Attestations d'octroi de crédits de réussite ou de fréquentation .....	12
Délibérations et proclamations des résultats (Règlement des examens et du jury) .....	12

## L'organisation de l'ULB.....

<b>L'organisation et la gestion de l'ULB</b> .....	13
Le Conseil d'administration et le président du CA .....	13
Le Conseil académique (COA) et le recteur .....	14
Les Conseils facultaires et les doyens .....	14
La participation étudiante et les élections .....	14
FEF et UNECOF .....	14
<b>Organisation des études à l'ULB</b> .....	15
Décret « Paysage » en Communauté française: bon à savoir...15	
En quelques mots .....	15
Comment ça marche ?.....	16
Et après ? .....	16

<b>Les Services aux étudiants</b> .....	<b>17</b>
<b>A – Votre campus, au quotidien</b> .....	<b>17</b>
S'installer. S'inscrire .....	17
Auditoires .....	17
Campus .....	18
Accès .....	19
Se loger .....	20
Restaurants et commerces .....	20
La sécurité (Surveillance générale & objets perdus) .....	21
Sécurité informatique .....	21
Le Service des assurances .....	22
<b>B – Des aides, tout au long de vos études</b> .....	<b>22</b>
Le Service social étudiants (SSE) .....	22
Les étudiants à besoin spécifique .....	23
Étudiants et Handicap (CEFES) .....	23
ULB Desk Refugees .....	23
Le Service InfOR-études .....	24
Le Service médical .....	24
L'asbl Aimer à l'ULB .....	24
PsyCampus .....	25
Les Crèches .....	25
<b>C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté</b> .....	<b>26</b>
Promotion de la réussite .....	26
Notes de cours en ligne .....	26
Accès aux salles informatiques .....	26
Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centres) .....	27
Carte « de lecteur »... et carte « de paiement et d'accès » .....	28
Les lieux d'études à votre disposition .....	28
Le Plan Langues & autres appuis .....	28
Les Archives et la Réserve précieuse .....	29
Les Éditions de l'Université .....	30
Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies) .....	30
Le Service de mobilité étudiante .....	30
<b>D – Vivre l'Université, intensément</b> .....	<b>31</b>
S'informer .....	31
Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA) .....	31
Les Cercles et Associations étudiantes .....	31
Le Service Environnement & Mobilité .....	32
Le Student Green Office .....	32
ULBJob .....	33
Le Tutorat (asbl Schola ULB) .....	33
ULB Culture .....	33
Le Réseau des musées .....	33
PointCulture ULB .....	34
ULB Sports .....	34
ULB... demain Alumni ! .....	35
<b>E – Quelques liens utiles</b> .....	<b>35</b>

**Au verso, votre mémento facultaire**



## **Que devez-vous faire d'emblée :**

- 1. Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant**
- 2. Activer votre Net ID personnel**
- 3. Consulter le portail MonULB**
- 4. Consulter votre horaire de cours sur GeHoL**
- 5. Consulter l'Université Virtuelle**



# L'ULB & VOUS

# Que devez-vous faire d'emblée ?

---

## Vérifier les informations sur votre carte d'étudiant

Après le paiement des droits d'inscription (minerval), vous avez reçu votre carte d'étudiant. Il est très important que vous vérifiiez les différentes mentions qui y sont reprises. Une erreur dans ces informations peut entraîner certains désagréments (interdiction de fréquenter la bibliothèque, de présenter les examens, invalidation du diplôme...). Vérifiez donc vos nom, prénom, ainsi que le mnémonique (code) de votre année d'études. Par ailleurs, d'autres attestations sont disponibles sur votre portail MonULB.

Si vous constatez une erreur, contactez au plus vite le Service des inscriptions afin de la faire corriger.

## Activer votre Net ID personnel

Tout étudiant (pré) inscrit à l'ULB reçoit une adresse e-mail délivrée par l'Université ainsi qu'un accès à toute une série de fonctionnalités décrites ci-dessous. Il est indispensable que l'étudiant active ce Net ID pour obtenir un accès aux canaux officiels de communication de l'Université que sont le portail MonULB, l'Université Virtuelle et son adresse électronique ULB.

Les étudiants de l'Université ont accès aux ordinateurs dans les salles informatiques et dans les bibliothèques.

Pour activer votre Net ID (votre compte utilisateur personnel), rendez-vous sur la page : [www.ulb.be/tools/pam](http://www.ulb.be/tools/pam)

## Consulter le portail MonULB

Le portail MonULB est l'un des canaux officiels d'information et de communication vers l'ensemble des étudiants. Il vous permet d'accéder, à tout moment, à tous les services et à toutes les ressources de l'Université libre de Bruxelles. Vous y retrouverez aussi toutes les informations qui vous concernent directement (programme de cours, valves électroniques, horaires, e-mail, Université Virtuelle, secrétariat virtuel, accès aux ressources informatiques...). Sur cet espace en ligne qui vous est propre, vous pouvez également ajouter des pages pour les services qui vous intéressent plus particulièrement (bibliothèques, sports...).

Pour découvrir toutes les fonctionnalités de MonULB, rendez-vous sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be)

Attention, le login et le mot de passe permettant d'accéder au portail sont identiques à ceux de l'adresse e-mail ULB. Il est donc indispensable que votre adresse e-mail étudiant soit activée afin d'accéder à MonULB.

## L'appli Mobile MonULB

L'ULB a développé une application maison à destination de ses étudiant-e-s ! Gratuite et téléchargeable sur l'App Store, Google Play et Windows Store. Elle permet notamment de consulter, de façon personnalisée, les horaires de cours et les annonces facultaires, de recevoir ses notes d'examens dès leur publication, directement sur smartphone ou sur tablette.

## Consulter votre horaire de cours sur GeHol

### Rendez-vous sur le portail MonULB :

GeHol est l'interface de visualisation des horaires de cours et examens. Via l'onglet « **ACCUEIL** », consultez l'horaire de votre année d'études (et plus particulièrement celui de votre « série » si vous êtes inscrits à des travaux pratiques) ou d'un cours en particulier. Vous pouvez également consulter votre horaire de cours directement via la page : <http://gehol.ulb.ac.be/gehol/>

**ATTENTION :** les horaires et locaux peuvent rencontrer des changements de dernière minute. Il est donc conseillé de vous connecter très régulièrement sur le portail...

## Accéder à l'Université Virtuelle

L'Université Virtuelle (<http://uv.ulb.ac.be/>) est le campus virtuel officiel de l'ULB, où vous trouverez toutes les informations et documents (notes de cours, exercices, tests en ligne, tutoriels, podcasts, MOOCs...) liés à vos cours. Pour vous connecter, il vous suffit d'utiliser votre NetID (votre identifiant numérique ULB). Une fois connecté, vous aurez automatiquement accès à la liste de vos cours.

Attention, les matériaux hébergés au sein de l'UV sont protégés par le droit d'auteur. Veillez à ne pas les diffuser sur Internet (sur les réseaux sociaux par exemple) sans autorisation du titulaire, et ce d'autant plus que certains réseaux sociaux (comme Facebook) revendiquent des droits sur les données qui y sont publiées !

## Consulter vos fiches de cours

Les « fiches cours » répondent au décret du 7 novembre 2013, lequel exige — dans un souci de transparence vis-à-vis de l'étudiant qui construit son programme progressivement — que chaque unité d'enseignement au sein d'un programme soit décrite de la façon la plus complète possible, avec une série d'informations allant de l'intitulé de cours aux modes d'évaluation, etc.

**Ces informations sont également très utiles pour l'étudiant en mobilité** qui construit son « learning agreement » avant son déplacement et qui a donc besoin de connaître ces éléments bien avant celui-ci.

**NB :** Nous vous invitons vivement par ailleurs à assister :

- à la Journée d'accueil pour les nouveaux étudiants (JANE) qui est organisée le jeudi 14 septembre au Solbosch et le lundi 18 septembre à Erasme (Journée d'accueil du Pôle Santé, JAPS). Vous y recevrez une série d'informations pratiques et utiles pour votre nouvelle vie d'étudiant. Vous trouverez plus de détail en visitant ce lien : [www.ulb.be/jane](http://www.ulb.be/jane)
- à la première journée de cours qui est fixée au lundi 18 septembre.

## Que pouvez-vous faire pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ?

### Nouveaux étudiants à l'ULB : votre avis nous intéresse !

Lorsque vous ouvrirez le portail MonULB, vous aurez l'attention attirée par ce logo et la mention « enquête nouveaux inscrits ».



Cette enquête est importante pour l'ULB mais également pour les futurs étudiants. Elle vise à mieux comprendre les mécanismes liés au choix des études (Comment avez-vous choisi vos études ? Quelles sont les informations

ou les activités qui vous ont aidé dans ce processus?) ainsi que les facteurs de réussite des études (Comment vous y êtes-vous préparés? Avez-vous suivi des cours préparatoires?).

Vos réponses à ces questions nous intéressent : parce qu'elles nous permettront d'aider plus adéquatement ceux qui vous suivront mais aussi parce que nous sommes convaincus qu'en ciblant ces facteurs, nous pourrons agir plus efficacement en faveur de la réussite de nos étudiants. Tout comme vous, ces enjeux nous tiennent à cœur.

Nous espérons ainsi que vous contribuerez à cette recherche en répondant, dès aujourd'hui, à **l'enquête** que vous trouverez à l'adresse [www.monulb.be](http://www.monulb.be). Y répondre vous prendra moins de 15 minutes...

Vous hésitez, vous souhaitez davantage de précisions?

N'hésitez pas à contacter le service InfOR-études au 02/650.36.36 ou via [enquete\\_nouveaux\\_inscrits@ulb.ac.be](mailto:enquete_nouveaux_inscrits@ulb.ac.be)

## Évaluation des enseignements

L'évaluation institutionnelle des enseignements par les étudiants est organisée par l'ULB. Elle a lieu dès que les enseignements sont terminés. Elle se déroule en deux campagnes d'enquête en ligne après les sessions de janvier et de juin. L'étudiant répond anonymement à un questionnaire pour chaque enseignement auquel il a participé. Chaque questionnaire est analysé et les résultats sont envoyés aux enseignants et à la commission pédagogique facultaire. Les étudiants et les enseignants ont l'obligation de participer à ces évaluations, qui ont essentiellement comme objectif d'améliorer la qualité des enseignements donnés.

## Que devez-vous savoir?

### Vos droits et vos obligations

#### Règlement général des études et de discipline

Nous vous rappelons que vous vous êtes engagé à prendre connaissance du Règlement général des études. Celui-ci est consultable via le lien suivant : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/etudiants.html)

Problème disciplinaire, fraude, plagiat? Le règlement de discipline de l'Université est explicite, des sanctions sévères peuvent être prises. Nous vous invitons à consulter ce règlement via le lien suivant :

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/docs/REGLEMENT-DISCIPLINE-ETUDIANTS.pdf](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/docs/REGLEMENT-DISCIPLINE-ETUDIANTS.pdf)

***Certaines spécificités de règlements propres à chaque faculté peuvent exister. Consultez le règlement des examens et des jurys de votre faculté via le lien suivant : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html).***

**NB : Concernant le plagiat**, un didacticiel de sensibilisation créé par les Archives & Bibliothèques de l'ULB est à votre disposition : [www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/aide/eviter-le-plagiat/index.html)

Par ailleurs, tout étudiant devra se conformer aux dispositions sécuritaires relatives aux activités d'apprentissage auxquelles il participe. Dans le cadre d'un stage, d'une mobilité, d'une activité organisée en dehors des murs de l'Université, l'étudiant se conformera aux dispositions réglementaires du partenaire.

## Documents d'information, formulaires et attestations

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents officiels de l'Université (conseil d'administration, règlements généraux, calendriers académiques, élections...) en visitant la page : [www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html)

D'autres documents officiels (dont formulaires d'allègement d'études, certificats et attestations) sont évoqués dans les points suivants.

### Paiement des droits d'inscriptions

Le paiement des droits d'inscription doit être effectué le plus rapidement possible après validation de l'inscription. Les attestations d'inscription ne seront ainsi disponibles sur le portail – et la carte d'étudiant envoyée par courrier postal – qu'après réception du paiement sur le compte du Service des inscriptions.

Les délais sont les suivants :

- 10 % au moins versé pour octobre 2017 (paiement enregistré par l'ULB au plus tard le 31 ! — édition des attestations et de la carte), faute de quoi l'inscription de l'étudiant sera annulée ;
- le solde éventuel pour le 4 janvier 2018, faute de quoi l'étudiant n'aura plus accès ni aux examens ni aux activités d'apprentissage pour l'année en cours ; en outre, son année sera comptabilisée comme un échec et la dette restera exigible.

Les règles applicables aux étudiants boursiers sont décrites à la rubrique Service social étudiant.

### Session d'examens de janvier

Pour les étudiants de 1<sup>re</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle, la participation à la totalité des épreuves de fin de 1<sup>er</sup> quadrimestre est une condition d'admission aux autres épreuves de l'année académique.

## Procédures d'allègement

Un étudiant peut décider, sous certaines conditions et de commun accord avec les autorités académiques, d'alléger son programme d'études, et ce avant le 31 octobre.

Le contenu du programme d'allègement est fixé par les autorités académiques en concertation avec l'étudiant et après une analyse personnalisée de sa situation. [www.ulb.be/enseignements/inscriptions/allegement.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/allegement.html)

Cette décision doit être prise dès l'inscription, en début d'année académique et fait l'objet d'une convention entre l'étudiant et les autorités académiques, conclue au plus tard le 31 octobre. Les termes de la convention sont repris dans le formulaire prévu à cet effet par le Service des inscriptions et disponible sous ce lien : [www.ulb.be/enseignements/inscriptions/allegement.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/allegement.html)

À l'issue de l'année académique, l'étudiant sera dans tous les cas amené à devoir se réinscrire à la suite de son programme.

### Cas particulier des étudiants inscrits à la 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle.

Par dérogation à la règle générale, les étudiants de 1<sup>re</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle peuvent également demander l'allègement et/ou une réorientation à l'issue des épreuves de la fin du 1<sup>er</sup> quadrimestre, et au plus tard le 15 février.

Des dispositions spécifiques sont applicables aux étudiants inscrits dans un cursus de médecine (NB: voir aussi partie facultaire)

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/modification-inscription.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/modification-inscription.html)

### **Cours isolés**

Des personnes peuvent, en dehors de toute inscription régulière, être admis à suivre des cours isolés. Ils ont dans ce cas un statut d'élève libre qui ne permet pas d'obtenir d'attestations officielles de nature sociale ou fiscale ni de visa. Le nombre maximal de crédits autorisés en tant qu'élève libre s'élève à 15 crédits par an. L'autorisation de suivre les cours doit être accordée, pour chaque cours, par son titulaire et approuvée par les autorités facultaires.

### **Cours isolés complémentaires**

Tout étudiant de l'Université peut moyennant accord des titulaires prendre inscription à 15 crédits de cours isolés complémentaires maximum et ce, moyennant paiement. Il ne s'agira bien sûr pas de cours de son cycle d'études et ils ne seront pas comptabilisés dans son programme annuel.

Pour introduire une demande d'inscription, il convient de compléter le formulaire d'inscription approprié disponible à la page :

[www.ulb.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/cours-isoles.html)

### **Attestations d'octroi de crédits de réussite ou de fréquentation**

L'étudiant qui souhaite obtenir une attestation trouvera toutes les indications utiles à la page [www.ulb.be/enseignements/inscriptions/attestation.html](http://www.ulb.be/enseignements/inscriptions/attestation.html) du site web du Service des inscriptions.

### **Délibérations et proclamations des résultats**

Les autorités académiques constituent un jury pour chaque cycle d'études.

Celui-ci est chargé de proposer et valider les programmes individuels de l'étudiant tout au long du cycle, de sanctionner l'acquisition des crédits, de proclamer la réussite d'un programme d'études et de conférer le grade académique qui sanctionne le cycle correspondant.

Le jury délibère sur base des évaluations portant sur les acquis de chaque étudiant pour chacune des unités d'enseignement suivies durant l'année académique. Le jury statue souverainement et collégalement. Ses décisions sont motivées. Les décisions du jury sont rendues publiques par proclamation, puis affichage pendant les quinze jours qui suivent la proclamation. Sur simple demande après la proclamation, l'étudiant reçoit son relevé de notes. Les règlements d'évaluations et des jurys sont disponibles sur la page du Greffe :

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/reglements-examens-jurys.html)

## L'organisation de l'ULB

### L'organisation et la gestion de l'ULB

**L'article premier** de ses statuts organiques stipule que l'Université libre de Bruxelles fonde l'enseignement et la recherche sur le principe du libre examen. Celui-ci postule, en toute matière, le rejet de l'argument d'autorité et l'indépendance de jugement.

**L'article deux** des mêmes statuts énonce que l'Université fonde son organisation sur la démocratie interne, l'indépendance, l'autonomie et la solidarité. La démocratie interne postule la garantie de l'exercice des libertés fondamentales à l'intérieur de l'Université et la vocation des corps constitutifs de la communauté universitaire à participer, avec pouvoir délibératif, à la gestion de l'Université et au contrôle de cette gestion.

Conformément à ces deux articles, la gestion de l'Université est basée sur le principe de **la participation active de chacune de ses composantes**.

L'Université est dotée d'organes centraux que sont, principalement, **le Conseil d'administration et le Conseil académique**. La **décentralisation académique** se fait par les facultés et entités d'enseignement et de recherche indépendantes, elles-mêmes dotées d'un Conseil facultaire, d'École ou d'Institut. Chacune de ces instances dispose de commissions consultatives d'avis. Des **représentants des étudiants** participent à tous les niveaux de pouvoir.

**Une Assemblée plénière** comptant 46 membres effectifs se réunit au moins une fois par an ; elle approuve, entre autres, les comptes annuels et le rapport d'activités de l'Université.

### Le Conseil d'administration et le président du CA

Présidé depuis le 1er janvier 2016 par Pierre Gurdjian, le Conseil d'administration a en charge la gestion générale de l'Université, de ses finances, de son patrimoine et de ses infrastructures. Il établit le budget et les comptes annuels et fixe le cadre des personnels et des services. Il est composé de vingt membres, dont quatre étudiants et trois personnes représentatives de la vie sociale, politique, économique et culturelle du pays ayant témoigné de leur attachement à l'ULB. Le recteur y siège également.

Les membres du Conseil d'administration élisent le président du CA en dehors des membres de la communauté universitaire employés à plus d'un tiers par l'institution. Le mandat du président est de quatre ans, renouvelable une fois pour une même durée.

Le Conseil d'administration s'est constitué des **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont la Commission des affaires sociales étudiantes (CASE) et la Commission culturelle (COCU). Il dispose également d'un Conseil de l'informatique et d'une Commission hospitalière. D'autres instances existent encore. Toutes effectuent un travail préparatoire d'instruction de dossiers et de propositions de décisions.

Le Conseil d'administration désigne le directeur général, assurant la direction de l'administration de l'Université, que celle-ci relève des facultés et entités ou des départements généraux.

## Le Conseil académique (COA) et le recteur

Présidé actuellement par le recteur, Yvon Englert, le Conseil académique définit et exécute la politique académique et scientifique de l'Université : enseignement, recherche, relations internationales, formation continue, etc. Il nomme aux emplois du corps académique et du corps scientifique. Il est composé de vingt-six membres, dont six étudiants.

Le Conseil académique est aussi constitué des **commissions permanentes à compétence d'avis**, dont le Conseil des études, le Conseil de la recherche et le Conseil des relations internationales. Il dispose également d'un Conseil de l'information documentaire et d'autres instances. Toutes exercent les mêmes fonctions de préparation de dossiers dans les matières qui les concernent.

Le recteur est élu par le corps académique pour une durée de quatre ans. Son mandat peut être renouvelé une fois, pour une même durée. La dernière élection a eu lieu au mois de mai 2016. Le nouveau recteur, Yvon Englert, successeur de Didier Viviers, est entré en fonction à la rentrée académique de septembre 2016. Il est issu de la Faculté de Médecine, qui relève des sciences exactes. Le recteur est l'autorité disciplinaire du corps académique, du corps scientifique et des étudiants.

## Les Conseils facultaires et les doyens

L'ULB comprend douze facultés et entités : Philosophie et Sciences sociales, Lettres, Traduction et Communication, Droit et Criminologie, Solvay Brussels School of Economics and Management, Sciences psychologiques et de l'éducation, Architecture, Sciences, École polytechnique de Bruxelles, Médecine, Pharmacie, Sciences de la motricité et École de Santé publique.

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration et le Conseil académique, elles sont gérées par un Conseil facultaire, d'école ou d'institut, présidé par un doyen (ou un président). La composition de ces organes est semblable à celle du CA et du COA, avec des représentants de tous les corps, dont des étudiants. Comme au niveau central, ces conseils disposent de commissions facultaires consultatives.

Pour être complet, mentionnons l'École interfacultaire de bioingénieurs (rattachée aux facultés des Sciences et de Polytechnique), ainsi que l'Institut d'Études européennes.

## La participation étudiante et les élections

Depuis 1968, dans un souci de démocratie, les étudiants participent aux structures de décision de l'Université. Ils désignent, via le Conseil des étudiants, des membres appelés à siéger au Conseil d'administration et au Conseil académique et, par extension, dans les commissions d'avis. Ils élisent également des représentants dans les Conseils facultaires, d'école ou d'institut.

Cette participation à la gestion de l'institution, avec voix délibérative, est un moyen idéal pour les étudiants de comprendre que la liberté s'associe nécessairement à la responsabilité. Des candidatures sont attendues pour chaque niveau de pouvoir. Les différentes élections ne sont valables que si un seuil minimum de participation est atteint.

## Votre vote est indispensable à chaque élection FEF et Unécof

Une représentation étudiante est également assurée au niveau de la Communauté française (qui légifère en matière d'enseignement) par des organisations qui fédèrent diverses organisations locales. Il y en a deux qui sont



actuellement reconnues : la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof).

FEF : [www.fef.be](http://www.fef.be)

Unécof : [www.unecof.be](http://www.unecof.be)

## Organisation des études à l'ULB

### « Décret Paysage » en Communauté française : bon à savoir

En novembre 2013, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un décret redéfinissant l'enseignement supérieur en Communauté française, encore appelé « décret Paysage ». Au-delà de modifications relatives aux structures institutionnelles de l'enseignement supérieur (création de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur), également dénommée ARES, chargée de coordonner l'enseignement supérieur, en Communauté française, création de 5 « pôles géographiques »...), le décret Paysage définit une nouvelle organisation des études passant d'un système organisé en année d'études à un système fonctionnant par accumulation de crédits.

Ce décret poursuit le processus entamé il y a plus de 10 ans par le décret dit « de Bologne », qui harmonisait le fonctionnement de l'enseignement supérieur au niveau de l'espace européen. L'objectif poursuivi : harmoniser l'ensemble des systèmes universitaires et faciliter ainsi la mobilité des étudiants et des diplômés à travers l'espace européen.

Le décret Paysage ne change pas la structure des études qui restent organisées en 3 cycles – Bachelier, Master, Doctorat – ni la mesure de la charge de travail des étudiants qui reste exprimée en crédits – un crédit représentant forfaitairement une charge de 30 h consacrées à différentes activités d'apprentissage, que ce soit la participation à un cours magistral, une séance de laboratoire, des travaux en bibliothèques ou une étude personnelle.

### En quelques mots

Une année d'études pour un étudiant à temps plein représente 60 crédits (c'est-à-dire une charge moyenne de 1800 heures de travail).

Les cursus initiaux sont constitués de deux cycles :

- le premier de 180 crédits conduit au titre de Bachelier.  
Cette formation de base offre une approche générale de la discipline et vous permet de développer les capacités d'autonomie, d'esprit critique, de créativité... propres à la formation universitaire. Ce titre n'est pas professionnalisant.
- le second de 120 crédits conduit au titre de Master (avec l'exception des titres de médecin et médecin vétérinaire obtenu après un second cycle de 180 crédits et de plusieurs Masters organisés en 60 crédits).

Au cours du Master, vous approfondissez les connaissances acquises en Bachelier et choisissez une spécialisation. Le Master peut éventuellement comporter une finalité : didactique si vous vous destinez à l'enseignement ; approfondie pour vous mener vers le secteur de la recherche scientifique ; et enfin, spécialisée pour aborder le monde professionnel.

Le programme de Master comprend un mémoire, travail personnel de fin d'études valorisé pour 15 à 30 crédits. Un diplôme de premier cycle dans une

discipline vous permet d'accéder directement au Master de la même discipline, mais d'autres parcours sont possibles à l'issue de vos études de premier cycle. Un vaste choix de nouvelles orientations s'offre à vous.

### **Comment ça marche ?**

Pour chaque cursus de premier ou de second cycle, les autorités académiques définissent un programme d'études. Celui-ci comprend des enseignements obligatoires et, éventuellement, des enseignements au choix de l'étudiant. Chaque cours (désigné maintenant par le vocable UE pour Unité d'Enseignement) est caractérisé par un nombre de crédits qui représente la charge de l'étudiant.

À l'ULB, toutes les UE ont un poids de 5 ou multiple de 5 crédits, exception faite des programmes organisés avec des partenaires extérieurs à l'université. Pour chaque UE réussie, vous vous verrez attribuer un nombre de crédits correspondant au poids de cette UE. Lorsque vous aurez accumulé suffisamment de crédits (au moins 180 pour le premier cycle, 120 pour le second, dont l'ensemble des UE obligatoires du programme) le jury délibérera et vous délivrera le diplôme correspondant.

Il est également important de savoir que le programme d'un étudiant qui s'inscrit pour la première fois à un premier cycle correspond obligatoirement aux 60 premiers crédits du programme d'études du cycle, sauf allègement éventuel. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi au moins 45 crédits de cette première année que vous serez autorisé à poursuivre dans le cursus.

Dans ce système d'accumulation de crédits, le programme annuel de l'étudiant (PAE), au-delà de la première inscription dans le cycle, sera constitué des UE qu'il n'aurait pas réussies et qu'il doit représenter, ainsi que des UE disponibles en tenant compte bien évidemment de ce qu'il a déjà appris (la progression dans les apprentissages fait que certaines UE constituent des prérequis à d'autres, c'est-à-dire qui doivent être acquises préalablement). De manière générale, le programme annuel de l'étudiant est constitué d'une liste d'UE totalisant 60 crédits, à l'exception des étudiants en année terminale de cycle, en répétition de la première année du premier cycle ou en contrat d'allègement, validée par le jury du cycle auquel il est inscrit.

### **Et après ?**

À la suite des études, une fois votre Master en poche, il est envisageable d'acquérir une qualification plus approfondie en poursuivant un Master de spécialisation, études de second cycle en 60 crédits minimum.

Les étudiants qui le souhaitent peuvent également compléter leur formation par un troisième cycle de Doctorat.

<b>BACHELIER</b>	Un <b>premier cycle de transition</b> de 180 crédits mène au grade académique de bachelier (BA)
<b>MASTER</b>	Un <b>deuxième cycle professionnalisant</b> mène au grade académique de master (MA) 120 crédits à l'exception du master de médecine ou médecine vétérinaire en 180 crédits.
<b>MASTER de spécialisation</b>	<b>Études spécifiques de deuxième cycle</b> de 60 crédits au moins, complétant une formation préalable de master
<b>FORMATION DOCTORALE et DOCTORAT</b>	Les <b>études de troisième cycle</b> comprennent les formations doctorales et les travaux relatifs à la préparation d'une thèse de doctorat pour un forfait de 180 crédits

## Les Services aux étudiants

### A – Votre campus, au quotidien

#### S'installer, s'inscrire

Même après l'inscription, le Service des inscriptions vous est encore utile : édition d'attestations, demande de remplacement de carte d'étudiant perdue, modifications ou abandons d'inscription, inscription au jury universitaire de la Communauté française, sont quelques-unes de ses attributions.

##### Service des inscriptions

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niv. 4, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles  
(Entrée par le hall d'accueil et des inscriptions). Tél. : 02 650 20 00  
e-mail : inscriptions@ulb.ac.be

#### Campus et accès en transports en commun

L'ULB est localisée sur différents sites ou campus à Bruxelles et en Wallonie. Vous trouverez ci-après une description de chacun d'entre eux, ainsi que les liens reprenant des plans dynamiques et les transports en commun qui vous y emmènent.

#### Accéder aux auditoires

Les auditoires sont référencés comme suit :

Nom du campus — Nom du bâtiment — Nom de la porte d'entrée du bâtiment — Niveau — N° de la porte.

Par exemple :

**S.UD2.120!** S. pour Solbosch, bâtiment U, porte D, niveau 2, porte 120.

Certains auditoires portent des noms qui honorent une personnalité. Ils figurent entre parenthèses sous le numéro de salle.

### **Campus du Solbosch :**

[www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html](http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan.html)

Le Solbosch est le campus principal de l'Université. Il abrite notamment l'administration et les services généraux. On y trouve également la plupart des facultés de sciences humaines, l'École polytechnique de Bruxelles, la grande bibliothèque des sciences humaines et, parmi les musées de l'ULB, le musée de zoologie, la salle d'exposition Allende, le musée de minéralogie et le musée De Ghelderode.

### **Campus de la Plaine :**

[www.ulb.be/campus/plaine/plan.html](http://www.ulb.be/campus/plaine/plan.html)

Le campus de la Plaine est situé à moins d'un kilomètre du campus du Solbosch. La Faculté des Sciences et la Faculté de Pharmacie y sont installées. On y trouve aussi les experimentariums de physique et de chimie, le musée des plantes médicinales et de la pharmacie.

### **Campus Erasme :**

[www.ulb.be/campus/erasme/plan.html](http://www.ulb.be/campus/erasme/plan.html)

Le campus Erasme abrite l'Hôpital Erasme et le Pôle Santé, c'est-à-dire la Faculté de Médecine, l'École de Santé publique et la Faculté des Sciences de la Motricité (la Faculté de Pharmacie se trouvant encore à l'heure actuelle à la Plaine). S'y trouvent également l'École d'infirmier(es) (avec la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogyne), le musée de la médecine et le musée d'anatomie et d'embryologie humaines.

### **ULB-Flagey**

[www.ulb.be/campus/flagey/plan-archi.html](http://www.ulb.be/campus/flagey/plan-archi.html)

ULB-Flagey abrite une partie des activités et enseignements de la Faculté d'Architecture (La Cambre-Horta).

### **ULB-Uccle**

[www.ulb.be/campus/uccle/plan-traduction.html](http://www.ulb.be/campus/uccle/plan-traduction.html)

ULB-Uccle accueille le Département de Traduction et Interprétation (ISTI - Cooremans) de la Faculté de Lettres, Traduction et Communication.

### **Campus de Charleroi – Gosselies**

Le campus situé sur le site de l'Aéropole de Gosselies accueille le **Biopark Charleroi Brussels South**. Il regroupe des instituts de recherche universitaire, des plateformes technologiques, des entreprises, des structures de valorisation et d'incubation de la recherche ainsi qu'un centre de formation dans le secteur biomédical. Il abrite notamment l'Institut de biologie et de médecine moléculaires (IBMM), l'Institut d'immunologie médicale (IMI), le Centre de microscopie et d'imagerie moléculaire (CMMI), le Laboratoire de biotechnologie végétale (LBV), plusieurs spin-offs, un incubateur (i-tech Incubator) et le centre de formation Biopark Formation.

### **Campus de Charleroi – Ville-Haute**

Depuis septembre 2015, l'ULB s'est installée sur ce campus au sein du **Centre Universitaire Zénobe Gramme** pour développer progressivement sur ce nouveau campus ses activités d'enseignement, de recherche, de formation et de diffusion de la culture scientifique.

## Accès

### Accès piétons

Les campus de l'ULB sont accessibles à pied et des zones piétonnes à l'intérieur des campus sont définies.

Si vous souhaitez connaître le meilleur itinéraire et les cheminements piétons, le Service Environnement et Mobilité met à votre disposition la carte « modes actifs » publiée par Bruxelles mobilité. Elle reprend une série d'informations destinées aux piétons et aux cyclistes.

Plus d'information : [www.ulb.be/mobilite/transports-pietons.html](http://www.ulb.be/mobilite/transports-pietons.html)

### Accès à vélo

Chaque campus de l'ULB est doté de parkings vélos (sécurisés, couverts, ou de simples U).

Localisations : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html#parking-velo](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html#parking-velo)

Si vous cherchez des conseils pour vous déplacer, les facilités mises en place pour stationner et vous rafraîchir sur les campus, les options pour louer un vélo ou utiliser des vélos en libre-service, les points de réparation sur les campus, les événements liés au vélo organisés sur les campus ou simplement vous inscrire à la mailing list des cyclistes de l'ULB : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html)

### Vélo en libre-service

L'ULB a un accord avec Villo. Les stations Villo vous permettent d'effectuer vos trajets à deux-roues à Bruxelles. Tout membre de l'ULB (étudiant et personnel) peut également bénéficier d'une réduction de 50% sur son abonnement Villo ! Plusieurs stations se trouvent à proximité de vos campus :

- Campus du Solbosch : accès 1 (entrée Héger/Buyt) — Accès 11 (entrée Héger/F.D. Roosevelt)
- Campus de la Plaine : Accès 2- Accès 5 – Delta – Cimetière d'Ixelles
- Campus Flagey : place Flagey
- Campus Erasme : accès Métro — route de Lennik

Plus d'informations : [www.ulb.be/mobilite/Velo.html#villo](http://www.ulb.be/mobilite/Velo.html#villo)

### Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

Dans sa politique de mobilité durable, l'ULB se veut d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs. Deux services sont également à votre disposition : le SIPP et le CEFES.

Pour des informations précises sur les plans d'accessibilité PMR, le stationnement et les facilités mises en place : [www.ulb.be/mobilite/accessibilite-PMR.html](http://www.ulb.be/mobilite/accessibilite-PMR.html)

### Voiture en libre-service (car-sharing)

L'ULB a développé plusieurs partenariats avec des sociétés de voitures partagées (dont notamment Cambio, Zen Car, Zipcar) à destination des membres de la communauté universitaire, à des tarifs préférentiels.

[www.ulb.be/mobilite/transports-voitures-partagees.html](http://www.ulb.be/mobilite/transports-voitures-partagees.html)

### Covoiturage (car-pooling)

Envie de covoiturer ? L'ULB a développé un partenariat avec une plateforme de covoiturage. Commuty est une plateforme qui offre plusieurs avantages pour trouver des partenaires pour vos déplacements quotidiens. Inscription gratuite

avec une adresse ULB.

Plus d'informations : [www.ulb.be/mobilite/transports.html](http://www.ulb.be/mobilite/transports.html)

## Accès en voiture ou à moto

L'Université, dans le cadre de sa politique de mobilité, encourage l'utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile > lieu de travail des membres de son personnel.

Toutefois l'Université met à disposition des parkings réservés aux personnes autorisées. Les étudiants en Master y ont accès à condition de disposer d'une autorisation de parking à demander à la Surveillance générale.

Les campus de l'ULB disposent également de stationnement moto.

Pour en savoir plus sur la politique de stationnement et les emplacements de stationnement : [ulb.be/mobilite/stationnement.html](http://ulb.be/mobilite/stationnement.html)

## Se loger

Afin d'accueillir les étudiants dans les meilleures conditions, l'ULB offre sur ses trois campus (Solbosch, Plaine, Erasme), un grand nombre de possibilités de logements au sein des résidences universitaires et des résidences privées, sur et hors des campus (plus de 2400 logements).

Les prix varient entre autres suivant l'aménagement et le confort.

Les possibilités sont variées : chambres (les célèbres "kots"), en résidences universitaires ULB ou privées, en internat, en appartements ou maisons communautaires, chambres flats, appartements meublés ou non, studios, appartements ou maisons à partager, ou encore en logements intergénérationnels...

Pour **les résidences universitaires ULB ou privées**, l'étudiant qui souhaite obtenir une chambre doit introduire une demande via le formulaire en ligne ([http://smileyee-prd.ulb.ac.be/CITES\\_PROD/](http://smileyee-prd.ulb.ac.be/CITES_PROD/)).

**L'Office du logement de l'ULB** centralise les offres de logement et informe sur les conditions et usages de la location. Ce service met à votre disposition sa base de données.

### Office du Logement

Campus du Solbosch

Bâtiment F1, Avenue Paul Héger 22, 1050 Ixelles

Tél. : 02 650 21 73 — e-mail : [office.du.logement@ulb.ac.be](mailto:office.du.logement@ulb.ac.be) — [www.ulb.be/logements](http://www.ulb.be/logements)

## Se restaurer, partager des espaces de convivialité

### Restaurants et commerces

Il y a plusieurs restaurants universitaires sur les principaux campus de l'ULB qui pratiquent des prix très démocratiques, tout en offrant une carte variée. Pour pouvoir bénéficier du tarif étudiant, il vous suffira de présenter votre carte étudiant à la caisse. Vous trouverez aussi, en fonction du campus où vous vous situez, plusieurs sandwicheries, ainsi que des commerces privés : snacks, librairies, papeterie, photocopies, banque, agence de voyages, et un magasin Oxfam (au Solbosch), sans compter les commerces aux alentours.

### Restaurants universitaires

Localisations, menus de la semaine, etc. : [www.ulb.be/services/etudiants/restaurants.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/restaurants.html)

# Urgences, sécurité informatique et assurances

## La sécurité (Surveillance générale & objets perdus)

Penser aux autres, c'est penser à soi... et vice-versa ! En cas de problème, ayez le bon réflexe : vous subissez ou constatez un problème médical, un accident grave, un incendie, une agression, trouvez un objet suspect, un objet perdu... ? Tout événement de ce genre est du ressort de la Surveillance générale.

**Numéros d'appels d'urgence** (depuis des postes téléphoniques internes et à partir des bornes SOS) :



- 7** pour les campus du Solbosch, de la Plaine, et de Charleroi
- 22** pour le campus Erasme
- 112** pour les autres campus.

### Bornes SOS Solbosch :

[www.ulb.be/campus/solbosch/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/solbosch/plan-bornes.html)

### Bornes SOS Plaine :

[www.ulb.be/campus/plaine/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/plaine/plan-bornes.html)

### Bornes SOS Erasme :

[www.ulb.be/campus/erasme/plan-bornes.html](http://www.ulb.be/campus/erasme/plan-bornes.html)

### Surveillance générale

Campus du Solbosch, Avenue Buyl 157, (administration) et **121 (dispatching 24h/24h)**, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 26 14

e-mail : [sg@ulb.ac.be](mailto:sg@ulb.ac.be).

[www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/surveillance-generale.html)

## Sécurité informatique

La protection de vos données personnelles est prioritaire pour l'ULB. Vous pouvez vous aussi y contribuer en adoptant quelques mesures simples de sécurité :

- **apprenez à reconnaître les emails frauduleux :**
  - on vous presse de cliquer sur un lien ou d'ouvrir une pièce jointe, sous peine d'avoir à subir des conséquences désagréables ? Assurez-vous qu'il ne s'agit pas de phishing (hameçonnage). L'ULB ne vous enverra jamais de message vous demandant vos identifiants et/ou mots de passe. Ne les communiquez jamais à qui que ce soit ;
  - le message est laconique et vous invite à ouvrir une pièce jointe pour prendre connaissance du contenu ? Méfiez-vous, il s'agit peut-être d'un virus. En cas de doute, n'ouvrez pas la pièce jointe et ne répondez pas au message. Contactez l'expéditeur par téléphone pour vérification ;
  - vérifiez l'adresse email qui se cache derrière le nom de l'expéditeur : tous les emails officiels de l'ULB proviennent d'une adresse @ulb.ac.be ou, parfois, d'une adresse @vub.ac.be ou vub.be. Cette vérification ne garantit pas à 100% que l'email n'est pas frauduleux, mais limite néanmoins les risques.

- **utilisez des mots de passe forts**, constitués au minimum de 8 caractères, de différents types : minuscules, majuscules, chiffres et caractères ;
- **ne choisissez jamais le même mot de passe pour un service extérieur à l'Université** (Gmail, Facebook, LinkedIn,...) que pour un service interne à l'université et pensez à en changer de temps en temps ;
- **installez un antivirus et un antispyware** sur votre ordinateur et configurez le scan antivirus automatique.

## Le Service des assurances

Les étudiants en ordre d'inscription dans les registres de l'ULB sont assurés – dans les limites et conditions des contrats souscrits par l'Université – en accidents corporels pour l'ensemble des activités universitaires en responsabilité civile pouvant leur incomber sur la base de toutes législations ou réglementations belges ou étrangères du chef de dommages causés à des tiers par suite d'erreurs, négligences, omissions, imprudences ou autres similaires qui leur seraient imputables en assistance (maladie, accident et rapatriement), lors de séjours à l'étranger dans le monde entier pour les besoins de leurs activités universitaires. La couverture d'assurance en accidents corporels et assistance est complémentaire aux prestations légales de la mutualité.

### Assurances étudiants

[www.ulb.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/assurances-etudiants.html)

## B – Des aides, tout au long de vos études

### Se faire épauler

#### Le Service social étudiants (SSE)

**Le Service social étudiants vous accueille et vous accompagne durant toute l'année. Il peut vous venir en aide ponctuellement ou durant toute la période de vos études. Sa mission ? Démocratiser l'accès aux études et aider à la réussite par un accompagnement spécifique.**

Il peut vous écouter, vous conseiller, vous informer, vous orienter. Il peut aussi vous accompagner dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (Communauté française, CPAS, Allocations familiales...) et vous soutenir financièrement le cas échéant. Le SSE propose diverses formes d'aide financière non remboursable : bourses d'études, intervention dans l'achat de livres et syllabus, frais de mémoire, loyer, informatique, transports en commun, repas, etc., ainsi que des prêts d'études (en collaboration avec l'Union des anciens étudiants de l'ULB-UAE), remboursables 2 ans après la fin de vos études et sans intérêt.

Des réductions de minerval peuvent être octroyées. Les demandes doivent être introduites dès début juillet et pour la fin de l'année au plus tard. Le paiement des 10% des frais d'inscription doit être effectué au plus tard le 31 octobre 2017, le restant dû pour le 4 janvier 2018 (voir les conditions sur le site du Service des inscriptions).



Pour toute sollicitation d'une aide financière, la demande doit être introduite à partir du 1er juillet 2017.

**Le Service social étudiants est donc ouvert sans a priori à TOUS les étudiants.** D'aucuns auront droit – vu leur situation personnelle et/ou familiale difficile – à une aide structurelle tout au long de leurs études (bourses). Pour d'autres, qui vivent des difficultés temporaires ou font face à une situation inédite sans pour autant vivre une situation sociale extrême, des avantages ciblés peuvent être octroyés.

**Les étudiants à besoin spécifique** (en situation de handicap, de maladie ou de trouble des apprentissages, artistes ou sportifs de haut niveau, étudiants entrepreneurs) peuvent bénéficier d'un encadrement particulier. N'hésitez dès lors jamais à frapper à la porte du SSE pour poser vos questions et savoir si vous pouvez, vous aussi, bénéficier de tel ou tel avantage. Vous pourrez également être redirigés vers d'autres services de l'ULB, le cas échéant.

### Service social étudiants

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5  
Avenue Buyl, 87A, 1050 Bruxelles, Tél. : 02 650 20 14  
e-mail : [sse@admin.ulb.ac.be](mailto:sse@admin.ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/dscu/servicesocial/index-sse.html](http://www.ulb.be/dscu/servicesocial/index-sse.html)

**Dans le cadre d'une demande de logement universitaire**, le Service social peut vous donner un accès prioritairement pour autant que vous soyez dans une situation imprévisible et exceptionnelle. Le SSE peut également réduire le montant du loyer.

**ULBJob centralise des offres d'emploi** pour les étudiants de l'ULB qui assurent eux-mêmes une partie de leur budget. En période de blocus, une allocation « bloque » peut compenser l'interruption des activités.

## Étudiants et Handicap (CEFES)

Vous désirez entreprendre des études et vous avez des besoins spécifiques liés à une déficience avérée, un trouble spécifique d'apprentissage ou une maladie invalidante et vous pensez que cette situation peut avoir un impact sur vos études. Le cursus universitaire est le même pour tous. Mais vous avez le droit à des aménagements raisonnables, une aide spécifique, un soutien et ce, en fonction de vos besoins. Pour cela, vous pouvez obtenir une reconnaissance de votre situation d'Étudiant à Besoin Spécifique (EBS) – étudiant en situation de handicap (ESH).

Infos : [www.cefes.be](http://www.cefes.be) (Étudiants et Handicap)

## ULB Desk Refugees

L'ULB Desk Refugees accueille et accompagne individuellement toutes et tous les étudiant-e-s dans l'ensemble de leurs démarches, avant, pendant et après l'inscription à l'ULB. Il travaille de concert avec une personne de référence désignée au sein de chacune de nos facultés.

## Le Service InfOR-études

Les conseillers en information d'InfOR-études vous renseignent sur toute question relative à vos études, à la vie étudiante, aux services de l'ULB, à notre offre de formation, aux débouchés professionnels de nos filières... et ce, à tout moment de l'année.

Vous vous interrogez sur votre choix d'études ? Vous souhaitez vous réorienter ou encore que vous désirez un accompagnement dans votre processus de choix de Master ? Notre équipe de conseillers en information et/ou (ré)orientation vous accompagne durant tout votre parcours académique.

### InfOR-études

Campus du Solbosch, Bâtiment S Niveau 4 bureau S.4.102

Avenue Buyl, 87A 1050 Bruxelles (entrée par le hall d'accueil et des inscriptions)

Permanence et accueil des visiteurs :

- Du 1er juillet au 30 septembre: du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

- Du 1er octobre au 30 juin: du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et le mercredi de 13h30 à 16h

Permanence téléphonique au 02 650 36 36. Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h

e-mail: [infor-etudes@ulb.ac.be](mailto:infor-etudes@ulb.ac.be) — [www.ulb.be/de/infor-etudes](http://www.ulb.be/de/infor-etudes)

## Se soigner et s'épanouir

### Le Service médical

**Situé sur le campus du Solbosch**, le Service médical de l'ULB vous propose des consultations de médecine générale (y compris les prises de sang) et spécialisée (dermatologie, gynécologie, psychiatrie, cardiologie, gastro-entérologie, médecine du sport). Il offre également un service de soins infirmiers et de kinésithérapie. Ces consultations sont intégralement remboursées par votre mutuelle. Horaire: du lundi au vendredi de 8h à 18h30 (jusqu'à 18h durant les congés).

#### Service médical

Campus du Solbosch, Bâtiment M

Avenue Paul Héger 28, 1050 Ixelles, Tél. : 02 650 29 29

[www.ulb.be/services/etudiants/service-medical.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/service-medical.html)

**Sur le campus Erasme**, en plus des consultations par les spécialistes à l'Hôpital Erasme, le poste de Consultation de médecine générale d'urgence (CMGU Erasme) vous propose des consultations de médecins généralistes, du lundi au vendredi de 18h à 23h (fermé week-ends et jours fériés) sans rendez-vous, avec la possibilité d'être examiné dans un délai très court (moins de 30 minutes d'attente en moyenne).

Campus Erasme – Bâtiment 15 (à côté des urgences de l'hôpital Erasme)

Route de Lennik 808 – 1070 Anderlecht — Tél. : 02 555 69 07

[www.cmgu-erasme.be/](http://www.cmgu-erasme.be/)

### L'asbl Aimer à l'ULB

Aimer à l'ULB est un centre de planning familial où vous trouverez toute l'année de l'information et où l'on vous recevra en consultation au sujet de la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (dépistage et traitement) ;

- des pilules du lendemain et des tests de grossesse ;

- des consultations psychologiques et psychothérapeutiques ;

- des consultations juridiques et de médiation familiale;
- des activités de prévention concernant la vie sexuelle et affective.

Aimer à l'ULB est ouvert à toutes et tous et en toute confidentialité, du lundi au vendredi de 9h à 19h, et le samedi de 9h30 à 12h30, même pendant les congés scolaires.

### **Aimer à l'ULB**

Campus du Solbosch, Avenue Jeanne 38, 1050 Bruxelles,  
Tél. : 02 650 31 31, Fax : 02 649 86 47, e-mail : [aimer@ulb.ac.be](mailto:aimer@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html)  
[www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

### **PsyCampus**

PsyCampus est un service de consultation psychologique qui vous accueille en cas de difficultés personnelles, familiales, ou en rapport avec la vie universitaire.

### **PsyCampus**

Campus du Solbosch  
Avenue Buyl 127, 1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 20 25  
e-mail : [psycampus@ulb.ac.be](mailto:psycampus@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/aimer-a-ulb.html) — [www.aimerulb.be](http://www.aimerulb.be)

## **Accueillir vos enfants**

### **Les Crèches**

L'Université met à disposition des étudiants un lieu d'accueil sur le campus du Solbosch pour leurs enfants de 2 à 36 mois. L'Hôpital Erasme accueille également les enfants de 0 à 3 ans. Les places sont attribuées en fonction des disponibilités, selon les critères de l'ONE.

#### **Crèche de l'ULB**

Campus du Solbosch  
Bâtiment G  
Avenue Depage 15, 1000 Bruxelles  
e-mail : [creche.solbosch@ulb.ac.be](mailto:creche.solbosch@ulb.ac.be)  
Tél. : 02 650 24 42 -40 02  
[www.ulb.be/services/etudiants/creche.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/creche.html)  
[www.ulb.be/dscu/creche](http://www.ulb.be/dscu/creche)

#### **Crèche Erasme asbl**

Campus Erasme  
Bâtiment 6  
Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles  
Tél. : 02 555 64 57  
[www.erasme.ulb.ac.be](http://www.erasme.ulb.ac.be) (requête : crèche)

## C – Étudier, en mettant toutes les chances de son côté

### Promotion de la réussite

À l'ULB, votre réussite est notre priorité. Une nouvelle manière de travailler, des quantités de matières plus importantes que dans l'enseignement secondaire, une autodiscipline à acquérir... Tous ces éléments, et d'autres encore, pourraient rendre votre travail d'étudiant un peu plus compliqué que ce que vous connaissiez jusqu'alors. Chacune des facultés a développé de nombreux dispositifs d'aide et vous trouverez au sein de celles-ci, ou de façon centrale, des lieux ou des personnes qui vous orienteront au mieux parmi tous les moyens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite :

- Un service d'information et d'orientation,
- Des personnes ressources et des coachs facultaires,
- Des remédiations,
- Des guidances,
- Le centre de méthodologie universitaire (CMU),
- Des exercices en ligne pour réviser la matière vue dans l'enseignement secondaire,
- Un entraînement à la recherche documentaire (projet Sherpa) et un accompagnement dans vos recherches et travaux (service EUReeKA) dans les bibliothèques (voir ci-dessous),
- des cours de soutien en langues à la F9 Languages in Brussels (voir ci-dessous le Plan Langues)...

N'hésitez pas à contacter votre secrétariat facultaire ou le Service InfOR-études pour connaître le détail de ces aides possibles.

### Notes de cours en ligne

L'ULB a été pionnière dans le domaine de l'e-learning en Communauté française en ouvrant son campus virtuel dès 1998. Depuis cette époque, étudiants et enseignants disposent d'un environnement centralisé, souple et simple à prendre en main, pour l'apprentissage en ligne ou le support à l'enseignement présentiel.

Le décret Paysage prévoit la mise à disposition par les universités, sur leur site intranet, d'un certain nombre de supports de cours (notamment, les syllabus). À l'ULB, vous trouverez la copie électronique de ces supports sur l'Université Virtuelle (voir page 9). Les documents présents dans le dossier intitulé « Supports de cours disponibles aux PUB » sont disponibles en version imprimée reliée aux Presses universitaires de Bruxelles (PUB) ([www.ulb.be/pub](http://www.ulb.be/pub) + voir ci-après).

Si vous êtes boursier, vous pouvez bénéficier de la gratuité de ces supports de cours aux PUB. Il vous suffit de faire la demande d'une carte 'COF' auprès du Service social étudiants.

### Accès aux salles informatiques

Les étudiants ont à leur disposition des salles informatiques, situées sur les campus du Solbosch, de la Plaine, Erasme et sur le site ULB-Flagey (Salles d'ordinateurs du Parc Didactique Informatique -PADI). Les conditions d'accès

aux salles sont régies par un règlement général et pour certaines par des conditions supplémentaires.

<http://padi.ulb.ac.be>

## **Bibliothèques de l'ULB (Library & Learning Centers)**

C'est en pensant à vos besoins en termes d'apprentissages que l'ULB est actuellement en train de déployer les Library & Learning Centers sur ses campus. Conçus comme de véritables lieux de vie adossés aux fonctions traditionnelles des bibliothèques, les Library & Learning Centers ne se contentent pas de vous donner accès à nos collections de documents, mais vous offrent également des infrastructures de travail et d'étude adaptées à vos pratiques. En outre, ils hébergent différents services de support qui vous accompagneront tout au long de votre parcours à l'ULB :

- **S&SAME** : comme son nom l'indique, S&SAME vous donne les premières clés pour vous orienter sur les différents campus, repérer vos locaux de cours, salles informatiques et tout autre service utile. Les équipes de S&SAME sont également à votre disposition dans chaque bibliothèque pour vous aider à trouver l'horaire d'un cours, vous expliquer comment vous connecter au wifi, accéder à votre mail, à MonULB ou encore à l'Université Virtuelle. Enfin, S&SAME vous donne les indications utiles pour rechercher un livre ou un article spécifique, et assure le prêt de documents.

- **EUReeKA** : ce service vous aide dans vos recherches documentaires, qu'il s'agisse de trouver un article, un livre, ou de repérer les publications disponibles sur un sujet dans le cadre de la préparation de vos travaux. N'hésitez pas à vous présenter spontanément au service EUReeKA de votre bibliothèque en cas de difficulté. Le cas échéant vous serez orienté vers la guidance ou la formation documentaire adaptée à vos besoins. Vous y recevrez également les premières clés pour présenter une bibliographie cohérente, comprendre comment éviter le plagiat, ou encore télécharger, sauvegarder et/ou imprimer les documents que vous avez repérés.

- **Aide en ligne et tutoriels** : un formulaire accessible sur le site des Archives & Bibliothèques vous permet d'obtenir des renseignements pratiques sur le fonctionnement des bibliothèques ou une première aide à la recherche de documents. Un cours d'initiation à la recherche documentaire (DOCUPOLE) et un tutoriel en ligne permettant de préparer une recherche documentaire dans le cadre d'un mémoire (sciences humaines) sont quant à eux disponibles sur l'Université Virtuelle (dossier « Formations transversales »).

**Des formations à la recherche documentaire** en présentiel complètent l'offre d'accompagnement que nous vous proposons.

Outre les services d'aide décrits plus haut, les bibliothèques mettent à votre disposition **des espaces et des outils** pensés pour vous permettre d'étudier, préparer vos travaux ou tout simplement prendre connaissance des documents qui vous sont utiles dans des conditions optimales. Vous y trouverez notamment : des espaces aménagés afin que vous puissiez travailler ou étudier de la manière qui vous convient le mieux (individuellement ou en groupe), des séminaires et des salles de formation ; des PC pour la consultation des collections électroniques, un accès internet et un réseau wifi ; des photocopieurs et, dans certaines bibliothèques, un scanner et/ou une machine multifonction (copies, impressions, scans).

Dans le cadre de vos études, vous serez amenés à vous documenter sur votre domaine et à faire des recherches bibliographiques pour vos travaux ou votre mémoire. Notre rôle est de veiller à vous fournir les documents imprimés ou électroniques qui vous seront utiles tout au long de votre parcours à l'ULB. Si le livre ou l'article que vous recherchez n'est pas accessible à l'ULB, n'hésitez pas à faire appel à notre service de fourniture de documents pour obtenir des documents faisant partie ou non des collections des bibliothèques de l'ULB (service payant).

## Les bibliothèques vous accueillent sur les campus :

### Campus du Solbosch

Bibliothèques des Sciences humaines : Bâtiment NB, Tél. : 02 650 23 77  
 Bibliothèque des Sciences et Techniques : Bâtiment D, Avenue Depage 30  
 Tél. : 02 650 20 54  
 Bibliothèque de Droit : Bâtiment H, 2e niveau — Tél. : 02 650 39 25

### Campus de la Plaine

Bibliothèque de Pharmacie : Bâtiment BC — Tél. : 02 650 51 48

### Campus Erasme

Bibliothèque des Sciences de la santé : Bâtiments GE et D, Tél. : 02 555 61 70/46 89

### ULB-Flagey

Bibliothèque d'Architecture : Place Flagey, 19 Tél. : 02 643 66 68

### ULB-Uccle

Bibliothèque de Traduction et d'interprétation :  
 Rue Hazard, 34, 1180 Bruxelles, Tél. : 02 650 62 29  
 Pour toutes les bibliothèques : [www.bib.ulb.ac.be](http://www.bib.ulb.ac.be)

### ULB-Gosselies

Bibliothèque de l'Institut de Biologie et de Médecine Moléculaires (IBMM) : Rue des Professeurs Jeener et Brachet, 12 Niveau 1 — Local AS1.303 Tél. : 02 650 96 71

## Carte « de lecteur »... et « carte de paiement et d'accès »

C'est votre carte d'étudiant qui vous sert de « carte de lecteur ». Il existe par ailleurs une carte à puce anonyme, qui est une « carte de paiement et d'accès », en vente dans les bibliothèques. Vous pourrez l'utiliser pour diverses applications d'accès (bibliothèque des sciences de la santé, parkings, salles informatiques...) et pour le paiement des photocopies dans les bibliothèques.

## Les lieux d'étude à votre disposition

Étudier dans de bonnes conditions de concentration n'est pas toujours chose simple. Consciente de ce problème, l'Université a multiplié les lieux collectifs où l'étude individuelle est possible au cœur du campus, dans la convivialité et le respect de ses condisciples. En plus des lieux disponibles toute l'année dans les bibliothèques, des salles d'étude supplémentaires sont donc ouvertes durant les périodes de blocus et d'exams.

Horaires et lieux : voir sur [www.monulb.be](http://www.monulb.be) et [www.ulb.be/dscu/lieux-etude.html](http://www.ulb.be/dscu/lieux-etude.html)

## Le Plan Langues

Le Plan Langues constitue une belle opportunité que l'ULB propose pour aider ses étudiants en Bachelier dans l'apprentissage des langues : le néerlandais et l'anglais, qui sont insérés essentiellement dans les programmes de Bachelier. Pour permettre aux étudiants plus faibles de suivre avec profit ces enseignements, des cours de remise à niveau sont organisés gratuitement à la F9 Languages in Brussels, dès la rentrée en 1re année du 1er cycle.  
[www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les tables de conversation

Le CIDLV (Centre interfacultaire de didactique des langues vivantes) organise des tables de conversation en anglais, italien, espagnol, français et néerlandais selon le principe « 1 jour, 1 langue, pendant 1 heure ». Ouvertes à tous les membres de la Communauté universitaire, elles sont entièrement gratuites. Aucune inscription n'est nécessaire, il suffit de se présenter à l'heure de la table devant le local (les tables sont limitées à 12 personnes). Elles sont animées par des « native speaker » et les sujets de discussion sont déterminés d'après les centres d'intérêt des participants. Pour pouvoir profiter pleinement de ces tables de conversation, les participants doivent avoir, au minimum, un niveau A2 sur l'échelle du CECR (Cadre européen commun de référence pour les langues).

[www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html](http://www.ulb.be/enseignements/planlangues/index.html)

## Les tandems

Il s'agit d'un échange linguistique entre pairs qui permet de développer de manière originale vos compétences dans une langue étrangère grâce à des contacts privilégiés avec un(e) étudiant(e) dont la langue maternelle est celle dans laquelle vous désirez vous perfectionner. En retour, vous aidez votre « partenaire-Tandem » à s'améliorer dans votre propre langue maternelle. Comment ? Vous organisez 15 rencontres de 2h avec votre partenaire et vous rédigez quelques travaux écrits. Un-e assistant-e vous suivra pendant tout votre parcours.

<http://tandems.ulb.ac.be/new/>

## Les cours de français langue étrangère (FLE)

Afin d'améliorer les connaissances linguistiques des étudiants internationaux, l'Université offre un large éventail de cours de français, avant la rentrée universitaire et pendant l'année académique.

[www.ulb.be/enseignements/cours-francais/](http://www.ulb.be/enseignements/cours-francais/)

## Location de matériel audio-visuel

Dans le cadre d'activités académiques se déroulant sur les campus de l'Université, la Cellule Auditoires met à la disposition de la communauté universitaire du matériel audio-visuel mobile tel que : data-projecteurs, enregistreurs, lecteurs DVD, écrans...

[www.cte.ulb.ac.be](http://www.cte.ulb.ac.be)

## Les Archives et la Réserve précieuse

Les Archives de l'ULB rassemblent, traitent et conservent l'ensemble des documents officiels et administratifs de l'Université, ainsi que de très nombreux fonds historiques. La Réserve précieuse conserve livres et documents rares et précieux, relatifs notamment à l'histoire du livre et de l'imprimé, ainsi que les fonds d'archives de différents donateurs. Les Archives et la Réserve précieuse conservent aussi une importante collection d'œuvres d'art.

Les deux unités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté universitaire.

Plus d'information :

Tél. : 02 650 25 22 (Archives) — 02 650 23 24 (Réserve précieuse)

E-mail : [archives@ulb.ac.be](mailto:archives@ulb.ac.be)

[www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/archives-de-lulb](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/archives-de-lulb)

[mgraye@ulb.ac.be](mailto:mgraye@ulb.ac.be)

[www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/reserve-precieuse/index.html](http://www.bib.ulb.ac.be/fr/bibliotheques/reserve-precieuse/index.html)

## Les Éditions de l'Université de Bruxelles

Les Éditions de l'Université de Bruxelles publient, en poche et en grand format, des ouvrages de recherche, des manuels universitaires et des essais dans de nombreux domaines des sciences humaines et sociales, en droit de l'Union européenne.

Les ouvrages des Éditions sont en vente dans les principales librairies.

[www.editions-universite-bruxelles.be](http://www.editions-universite-bruxelles.be)

## Les Presses universitaires de Bruxelles asbl (Librairies)

Les Presses universitaires de Bruxelles (PUB) publient, sous un nouveau format moins cher et plus écologique, des notes de cours (syllabus) réalisées en étroite collaboration avec les professeurs de l'ULB. Les trois librairies des PUB proposent les livres recommandés par les professeurs, les produits siglés ULB mais aussi toute une sélection d'ouvrages scientifiques, médicaux, juridiques, de sciences humaines, d'architecture ainsi que des romans.

Par ailleurs, les PUB développent actuellement un projet de syllabus électronique : le Syllabus21.

De plus, les PUB offrent un service d'impression de qualité pour les travaux personnels, mémoires, thèses, affiches...

**Enfin, les PUB ce sont aussi 3 restaurants :** l'Architecte à Flagey, Les Presses à Erasme et la Maison à l'UAE (La Plaine).

### PUB

#### Campus du Solbosch

Bâtiment V

Avenue Paul Héger 42, 1000 Bruxelles

T: 02 649 97 80 (Solbosch)

e-mail: [communication@pub-ulb.be](mailto:communication@pub-ulb.be)

[www.pub-ulb.be](http://www.pub-ulb.be)

#### Campus Erasme

Bâtiment F1

Route de Lennik 808, 1070 Bruxelles

T: 02 555 64 29 (ERASME)

e-mail: [erasme@pub-ulb.be](mailto:erasme@pub-ulb.be)

[www.pub-ulb.be](http://www.pub-ulb.be)

#### Campus Flagey

Faculté d'Architecture

19 Place Eugène Flagey

T: 02 648 34 36

email: [flagey@pub-ulb.be](mailto:flagey@pub-ulb.be)

[www.pub-ulb.be](http://www.pub-ulb.be)

## Le Service de mobilité étudiante

Les programmes de mobilité étudiante vous permettent de passer tout ou partie d'une année académique dans une université étrangère en Europe, au Canada, au Japon, etc. C'est un moyen extraordinaire d'élargir votre horizon culturel et de perfectionner votre connaissance des langues.

### Le Service de mobilité étudiante

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5

Étudiants « outgoing » & « incoming » : Tél. : 32 2 650 42 23

Étudiants « outgoing » : Tél. : 32 2 650 44 43

Étudiants « incoming » : Tél. : 32 2 650 25 16

e-mail: [mobilite@ulb.be](mailto:mobilite@ulb.be)

[www.ulb.be/sme](http://www.ulb.be/sme)



## D – Vivre l'Université, intensément

### S'informer

#### Act'ULB... Radio campus... Esprit libre... L'agenda... Réseaux sociaux

**Act'ULB** est le portail info du site Web de l'ULB. Vous pouvez retrouver, au quotidien, ce qui fait l'actualité institutionnelle de notre Université au travers de petites brèves, de podcasts, de documents joints et de liens divers et variés. **La Lettre aux étudiants** est un zoom mensuel sur les événements de nos campus, les infos pratiques utiles dans votre vie d'étudiant, etc., envoyée directement dans votre boîte mail. **Radio Campus** est la radio de l'ULB qui émet sur le 92,1 FM. Elle donne notamment l'occasion aux étudiants de réaliser des émissions ou de présenter des journaux d'information. **Esprit libre**, le magazine trimestriel de l'ULB (disponible également en ligne) est le reflet du dynamisme de notre institution en matière de recherche, d'enseignement et d'implication dans la société. Quant à l'**Agenda électronique**, il vous permettra d'anticiper les nombreuses activités (conférences, théâtres, expos, colloques) qui jalonnent l'année académique. L'ULB est également bien présente sur **les réseaux sociaux** : Facebook, Twitter, instagram, etc.

#### Radio campus

Campus du Solbosch, Bâtiment F1, niveau 5  
Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles, Tél. : 02 640 87 17  
e-mail : [info@radiocampus.be](mailto:info@radiocampus.be)  
<http://www.radiocampus.be>

#### Infos sur les autres supports d'information :

[www.ulb.be/dre/com/infopub.html](http://www.ulb.be/dre/com/infopub.html)

### S'impliquer

#### Le Bureau des étudiants administrateurs (BEA)

Le BEA représente les étudiants de l'ULB et défend leurs droits au sein de différents organes décisionnels. Il est l'interlocuteur des autorités académiques et de la Communauté française par le biais de la Fédération des Étudiant(e)s Francophones (FEF — dont il est membre).

Il a également pour mission d'informer les étudiants sur leurs droits et de les soutenir dans des processus de recours éventuels — par exemple en matière d'inscription ou d'aide sociale.

Le BEA soutient également le développement de projets étudiants au sein de l'ULB et en subsidie régulièrement.

#### BEA

Campus du Solbosch, Avenue Héger 42, 1050 Bruxelles — U.B.2.169-171  
e-mail : [ulb.bea@gmail.com](mailto:ulb.bea@gmail.com), <http://bea.ulb.be/bea>

#### Les cercles et associations étudiantes

Des baptêmes à l'organisation de conférences, en passant par des projets solidaires, des séances de cinéma, ou autres activités, les cercles et associa-

tions étudiantes tiennent une part importante dans la vie à l'Université. Les activités folkloriques sont souvent drôles, jamais obligatoires. Près de 80 cercles et associations (interfacultaires, facultaires, de section, régionaux, politiques, étrangers et socioculturels) sont actuellement enregistrés par le Conseil d'administration de l'Université. Vous serez certainement contactés au cours de votre parcours par l'un ou l'autre de ces cercles : à vous de décider d'y prendre part !

### Associations étudiantes

[www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html](http://www.ulb.be/ulb/folklore/folklore.html)

## S'impliquer pour réduire son empreinte environnementale

### • Le Service Environnement et Mobilité

• Le Service Environnement et mobilité (SEM) a pour mission de piloter la politique de développement durable de l'ULB pour l'ensemble de ses sites.

• **Au niveau de l'environnement**, l'ULB s'est engagée au travers de sa politique environnementale à évaluer et à réduire l'impact de ses activités dans 13 domaines d'actions. L'ULB a été certifiée entreprise écodynamique deux étoiles pour les campus Solbosch, Plaine et Erasme. .

Plus d'information :

Tél. : 02 650 30 25, E-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/environnement](http://www.ulb.be/environnement)

• **Au niveau de la mobilité**, l'ULB s'est engagée au travers de sa politique de mobilité durable à réduire l'empreinte environnementale liée à ses activités de transports par la promotion des modes de transport doux, à aménager l'espace public des campus afin d'assurer une accessibilité et un confort à tous les utilisateurs et à peser dans les débats politiques pour des aménagements urbains de qualité.

Plus d'information :

Tél. : 02 650 30 25, E-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

[www.ulb.be/mobilite](http://www.ulb.be/mobilite)

### Le Student Green Office

Le Student Green Office (SGO) est une structure dirigée par des étudiants et soutenue par les autorités de l'ULB via le Service Environnement et Mobilité. En harmonie avec la politique de développement durable menée par le Service Environnement et Mobilité, le Student Green Office est attentif à valoriser les bonnes pratiques environnementales, à sensibiliser et impliquer la communauté universitaire au défi environnemental, etc. Disposant d'un budget de la part de l'Université, le SGO peut efficacement mener à bien ces missions. L'équipe, composée d'étudiant(e)s change d'ailleurs périodiquement. Vous avez envie de vous impliquer dans le développement durable de l'ULB, de faire partie de notre communauté ou simplement de nous transmettre des idées ou des problèmes que vous avez relevés ? Contactez-les !

Facebook : <https://www.facebook.com/ULBenvironnement>

e-mail : [environnement@ulb.ac.be](mailto:environnement@ulb.ac.be)

## Travailler

### ULBJob

Garde d'enfants, cours particuliers, travaux de secrétariat, informatique...  
ULBJob centralise des offres d'emploi pour les étudiants de l'ULB qui assurent ainsi eux-mêmes une partie de leur budget.

### ULBJob

Campus du Solbosch, Bâtiment S, niveau 5, Avenue Buyl 87A, 1050 Bruxelles  
e-mail: [ulbjob@ulb.ac.be](mailto:ulbjob@ulb.ac.be), [www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/ulb-jobs.html)

### Tutorat (Asbl Schola ULB)

L'Asbl Schola ULB recrute des étudiant(e)s dès la BA1 afin d'animer des séances de tutorat. Il s'agit de soutien scolaire pour de petits groupes d'élèves du primaire ou du secondaire, dans des écoles de Bruxelles. Si vous voulez vous engager en faveur de l'égalité des chances, rendez-vous sur leur site.

### Schola ULB

Tél. : 02 650 36 44, e-mail : [info@schola-ulb.be](mailto:info@schola-ulb.be)  
[www.ulb.be/services/etudiants/tutor.html](http://www.ulb.be/services/etudiants/tutor.html), [www.schola-ulb.be](http://www.schola-ulb.be)

## Se cultiver, se divertir

### ULB Culture

ULB Culture programme, accueille et soutient des manifestations culturelles sur les principaux campus de l'ULB : expositions, théâtre, musique, ciné-club... Il organise également des ateliers culturels : chœur, orchestre, musique du monde, théâtre, cinéma et comédie musicale. ULB Culture loue ou met à disposition des infrastructures culturelles (Salle Delvaux et Salle de Répétition) ainsi qu'un piano de répétition. Il gère la principale salle d'exposition de l'Université, la Salle Allende.

ULB Culture propose une Carte ULB Culture, grâce à laquelle vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels de ses partenaires culturels toute l'année, ainsi que la participation à des concours vous permettant de gagner des places gratuites. Vous recevez également une Newsletter trimestrielle par laquelle vous restez informé de toutes les activités organisées par ULB Culture, mais aussi des événements se déroulant dans ses salles.

### ULB Culture

Campus du Solbosch, Bâtiment F1,  
Niveau 4, Avenue Paul Héger 22,  
1050 Bruxelles  
Tél. : 02 650 37 65  
e-mail : [culture@ulb.ac.be](mailto:culture@ulb.ac.be)  
[www.ulb.be/culture](http://www.ulb.be/culture)

### Le Réseau des musées de l'ULB

Le Réseau des musées de l'ULB fédère plus de 10 musées et collections de l'Université, répartis sur 4 sites bruxellois (Auderghem, Erasme, Plaine, Solbosch) et 2 sites wallons (Charleroi-Parentville, Treignes). Le Réseau édite une *Lettre d'information* trois fois par an, téléchargeable sur sa page de même que toutes les informations relatives à ses activités et à celles de ses membres.

### Réseau des musées de l'ULB

[www.ulb.be/musees/](http://www.ulb.be/musees/)

## PointCulture ULB

Situé au cœur du campus du Solbosch, PointCulture ULB c'est le rendez-vous incontournable des amateurs de toutes les musiques, des cinéphiles, des mordus de jeux vidéo. Chaque semaine, il s'y passe quelque chose de neuf et d'original dans une atmosphère conviviale : concerts, rencontres musicales, conférences, expositions, projections... Tout simplement, un lieu où la culture est à vivre ! Inscription gratuite sur simple présentation de la carte d'identité et de la carte d'étudiant.

Ouvert mardi, mercredi, vendredi et samedi de 11h à 18h30.

### PointCulture ULB Ixelles

Campus du Solbosch, bâtiment U, Tél. 02 737 19 61

e-mail: [ulb@pointculture.be](mailto:ulb@pointculture.be)

[www.pointculture.be/ulb](http://www.pointculture.be/ulb)

## Garder la forme !

### ULB Sports

Pour 50 euros par an, la Carte de Sports vous permet de participer aux activités sportives organisées sur les campus Solbosch et Erasme ainsi que dans d'autres lieux d'activités (piscine...).

Au programme: une cinquantaine d'activités sportives vous sont proposées (Zumba, Basketball, Badminton, Cheerleading...)

Une intervention mutuelle est possible, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre organisme.

### L'ULB Sports c'est aussi :

- Pour l'étudiant à besoin spécifique — Sportif de haut niveau :  
L'ULB Sports vous propose un soutien académique, sportif et social pour vous permettre de combiner votre double carrière étude et sport de haut niveau.
- ULB OWLS :  
Vous pratiquez une activité sportive en club ? Rejoignez les équipes universitaires de l'ULB et défendez nos couleurs dans les Championnats « Interuniversitaires ».
- 10 Km de l'ULB (dimanche 22/04/2018) :  
7e édition de cette course conviviale et philanthropique qui permet de récolter des fonds pour la recherche scientifique à l'ULB. Infos : <http://www.10kmulb.org/bienvenue/>

### Infos – Contacts :

Bureau : 105 Av. Buyl – 1050 Bruxelles / [www.ulbsports.eu](http://www.ulbsports.eu) / [ulbsports@admin.ulb.ac.be](mailto:ulbsports@admin.ulb.ac.be)

Permanence Solbosch,

Bâtiment F1, niveau 2, Avenue Paul Héger 22, 1000 Bruxelles

Permanence Erasme, Bâtiment O, local O.2.305A

### Suivez-nous...

<https://www.facebook.com/ulbsports> / [@ULBSports](https://twitter.com/ULBSports) / MonULB Appli « ULB Sports »



## **ULB... demain Alumni!**

Vous n'y êtes pas encore, mais il n'est jamais trop tôt pour y penser! Après votre diplôme, pour rester en contact avec vos anciens camarades d'études, en savoir plus sur les dernières avancées scientifiques dans votre domaine, être régulièrement informés des activités de votre Alma Mater... devenez Alumni!

[www.uae-ulb.be](http://www.uae-ulb.be)

## **Quelques liens utiles**

### **Présentation de l'ULB,**

[www.ulb.be/ulb/presentation](http://www.ulb.be/ulb/presentation)  
[www.facebook.com/ulbruxelles/](https://www.facebook.com/ulbruxelles/)

### **Documents officiels, statuts, règlements, etc.**

[www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html](http://www.ulb.be/ulb/greffe/documents/index.html)

### **Pages thématiques dédiées aux étudiants**

[www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html](http://www.ulb.be/ulb/bienvenue/etudiants.html)

### **S'informer sur les études**

[www.ulb.be/de/infor-etudes](http://www.ulb.be/de/infor-etudes)

### **Sécurité de l'information**

[www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html](http://www.ulb.be//ulb/secu-info/reglesulb/reglesulb.html)

### **ULB engagée**

[www.ulb.be/solidaire/engagee.html](http://www.ulb.be/solidaire/engagee.html)

